

Conseil communal de Lausanne
Commission permanente des finances

Rapport sur le préavis 2023/54 du 26 octobre 2023
Budget de fonctionnement de l'exercice 2024
Plan des investissements pour les années 2024 à 2027
Augmentation du niveau de cautionnement de CADOUEST SA

Composition de la commission :

M. Samuel de Vargas (Président)		
M. Eric Bettens		Sous-commission CD
Mme Pauline Blanc	Rapporteuse	Sous-commission CD
M. Pierre Conscience (2 ^{ème} Vice-président)		
M. Mountazar Jaffar	Rapporteur	Sous-commission SE
Mme Anne Berguerand		Sous-commission SCS
M. Johan Dupuis	Rapporteur	Sous-commission SCS
M. Fabrice Moscheni (1 ^{er} Vice-président)		
M. Mathias Paquier	Rapporteur	Sous-commission LEA
M. Ilias Panchard	Rapporteur	Sous-commission EJQ
M. Yvan Salzman		Sous-commission EJQ
Mme Angélique Chatton	Rapporteuse	Sous-commission FIM
M. Paulraj Kanthia		Sous-commission FIM
Mme Carolina Carvalho Arruda		
Mme Mathilde Maillard	Rapporteuse	Sous-commission SIL

Municipalité : Mme Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

Administration : M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances

M. Ludovic Courouge, Adjoint au chef de service

Mme Elisabeth Huber, Adjointe administrative

Lieux et dates des séances : Salle des commissions du Conseil communal et salle du Conseil communal, les 1^{er}, 9 et 15 novembre 2023

Table des matières

1.	Remarques préalables	3
2.	Remerciements	3
3.	Budget de fonctionnement 2024	3
3.1.	Considérations générales.....	3
3.2.	Charges.....	4
3.3.	Revenus	4
3.4.	Personnel	5
4.	Autofinancement	5
5.	Mesures PSAF III	5
6.	Budget d'investissement 2024	5
7.	Analyse des Directions.....	6
7.1.	Culture et développement urbain (CD).....	7
7.2.	Sécurité et économie (SE)	17
7.3.	Sports et cohésion sociale (SCS).....	25
7.4.	Logement, environnement et architecture (LEA).....	34
7.5.	Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)	42
7.6.	Finances et mobilité (FIM).....	53
7.7.	Services industriels (SIL).....	63
8.	Amendements soumis à la COFIN.....	69
9.	Discussion du préavis 2022/34 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2023 » 81	
10.	Plan des investissements.....	81
11.	Augmentation du niveau de cautionnement de CADOUEST SA	81
12.	Conclusions finales	81

1. Remarques préalables

Ce préavis a été traité par la Commission des finances durant le mois de novembre, durant trois séances plénières, précédées de plusieurs visites.

Les commissaires, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse du budget et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu étudier toutes données pertinentes à disposition et questionner l'administration sur tous les points nécessitant un éclaircissement.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite transmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

Les amendements soumis à notre commission ont été discutés et votés. Ils sont intégrés dans ce rapport. Les observations qui figurent dans ce rapport ont été approuvées par la Commission des finances.

2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier Madame la Municipale Florence Germond ainsi que M. Emmanuel Bourquin, M. Ludovic Courouge et Mme Elisabeth Huber du Service des finances, mais également tou·te·s les intervenant·e·s de l'administration qui ont été rencontré·e·s et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées.

3. Budget de fonctionnement 2024

3.1. Considérations générales

Le budget 2024 de la Ville de Lausanne présente un déficit de CHF 76.5 mios à nouveau impacté par les effets de l'inflation (CHF 14.1 mios). Le budget 2024 poursuit les engagements pris dans les thématiques identifiées comme prioritaires, en créant plus de 600 places d'accueil dans des structures de l'accueil de jour. Compte tenu de la conjoncture, ce budget prévoit l'adaptation des salaires du personnel de la Ville et des entités subventionnées à hauteur de l'inflation. La politique de la petite enfance et le parascolaire se voient allouer une enveloppe de CHF 8.5 mios, dans la perspective d'attendre l'objectif du programme de législature de la Municipalité « une place pour chaque enfant ». En 2024, la Ville prévoit la création de 607 places d'accueil supplémentaires, 151 places dans les structures d'accueil de la petite enfance et de 456 places dans les structures d'accueil parascolaire. À ces éléments, s'ajoutent des financements de CHF 3.5 millions, pour faire face aux effets de la démographie scolaire et aux nouveaux quartiers avec notamment la création d'une nouvelle école aux Plaines-du-Loup. Un effort important est aussi apporté dans le domaine du sport avec notamment un soutien supplémentaire de CHF 1.7 million pour l'exploitation du Centre sportif de Malley et pour les politiques sociales avec une augmentation de CHF 1.3 million pour l'hébergement d'urgence et le dispositif addictions. Comme l'année précédente, la Ville poursuit sa politique proactive en allouant CHF 20 millions au fonds pour la transition énergétique liée au chauffage à distance. Finalement, CHF 13.7 mios sont prélevés sur les fonds de réserve pour atténuer les tarifs régulés de l'électricité.

3.2. Charges

Charges apurées

(en mios de CHF)	B2023	B2024	Variation	Diff. %
Charges de fonctionnement publiées	2'080.7	2'193.6	+113.0	+5.4%
+ diminution des imputations internes		+2.3		
- Augmentation des achats d'énergie destinés à la revente (SIL groupe 312)		-67.9		
- Comptabilisation des taxes de séjour communale (contrepartie gr. 406)		-1.9		
Total des charges apurées	2'080.7	2'126.1	+45.4	+2.2%

Les charges sont en croissance de +2.2% (CHF +45.4 millions) par rapport au budget 2023 et de +1.6% (CHF 32.8 millions) hors effets liés aux attributions aux fonds de réserve. Près de la moitié de ce montant est expliquée par les conséquences de la politique salariale, qui pèse pour CHF 14.1 millions sur le résultat projeté. Il s'agit principalement d'enveloppes spécifiques pour financer les coûts supplémentaires liés à l'indexation des salaires ainsi que d'entités subventionnées qui se voient ainsi soutenues dans ce contexte inflationniste. Les autres charges principales sont liées au développement des thématiques prioritaires de la Municipalité (+CHF 16.4 mios) soit CHF 8.5 mios pour le développement de places d'accueil parascolaire et petite enfance et CHF 7.9 mios pour le sport, la lutte contre les addictions, la culture, la protection des données et la démographie. La participation à la péréquation et les subventions aux transports régionaux sont en hausse de CHF 4.3 mios.

3.3. Revenus

Revenus apurés

(en mios de CHF)	B2023	B2024	Variation	Diff. %
Revenus de fonctionnement publiés	1'999.2	2'117.1	+117.9	+5.9%
+ diminution des imputations internes		+2.3		
- Augmentation des ventes d'énergie (SIL groupe 435)		-67.9		
- Comptabilisation des taxes de séjour communale (contrepartie gr. 352)		-1.9		
Total des revenus apurés	1'999.2	2'049.6	+50.4	+2.5%

Les revenus sont en croissance de +2.5% (CHF +50.4 millions) par rapport au budget 2023. L'amélioration des revenus fiscaux implique une augmentation de CHF 18.7 millions. Elle est essentiellement à mettre en lien avec l'évolution des impôts sur le revenu des personnes physiques (CHF +9.1 millions) et sur le bénéfice des personnes morales (CHF +5.9 millions). Des fonds de réserves seront utilisés afin d'atténuer les effets de l'augmentation des tarifs régulés de l'électricité (+CHF 13.7 millions). La mise en œuvre du PSAF III, avec un objectif

financier de CHF 20 mios d'améliorations pérennes d'ici 2026, voit également les mesures portées au budget 2024 générer une amélioration financière de CHF 3 mios.

3.4. Personnel

Par rapport au budget 2023, les effectifs sont en évolution de +113 Équivalents plein temps (EPT). Ceci s'explique globalement par une augmentation de 123.7 EPT (dont 60.3 liés à la pérennisation de contrats d'auxiliaires) en lien avec l'accueil de jour et le parascolaire et par une diminution de 14.2 EPT au Service du travail (ORP) en lien le nombre de dossiers traités.

Comparaison des charges de personnel

	Budget 2023	Budget 2024	Variation	Diff. %
Charges (en mios de CHF)	650.1	668.3	+18.1	+2.8%

4. Autofinancement

(en mios de CHF)	B2023	B2024	Variation	Diff. %
Investissements nets	229.6	250.3	+20.7	+9.0%
./ Autofinancement du compte de fonct.	48.7	2.4	-46.3	-95.1%
Insuffisance d'autofinancement	180.9	247.9	+67.0	+37.0%

5. Mesures PSAF III

Conformément aux engagements pris dans le cadre du budget 2022, la Municipalité a lancé une troisième démarche progressive de PSAF de CHF 20 mios pérenne. Au budget 2023, les impacts des mesures retenues par la Municipalité développent des améliorations financières à hauteur de 3.9 mios nets. Au budget 2024, les impacts sont de CHF 3.0 mios nets, soit CHF 0.9 mio d'optimisations, CHF 0.65 mio de financements complémentaires et CHF 1.5 mio d'adaptations de revenus. De manière générale, le bilan de mesures PSAF III mises en œuvre durant la période 2023-2024 s'élève à CHF 6.9 mios.

6. Budget d'investissement 2024

Les dépenses brutes présumées d'investissements du patrimoine administratif pour l'exercice 2024, sans les autorisations d'achats, s'élèvent à CHF 319.9 millions. Une grande partie de ces dépenses pour 2024 est liée à la rénovation des réseaux, aux établissements scolaires, aux Axes forts et au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ainsi qu'aux investissements liés au déploiement du CAD et des énergies renouvelables.

Les principales dépenses d'investissements prévues pour 2024 sont :

Climat : énergie et changements climatiques : Renouvellement du réseau électrique, rénovations et extensions des réseaux, extension des réseaux chaleur, déploiement de compteurs intelligents, Plan lumière, entretiens annuels SPADOM : CHF 81.7 mios

Métamorphose : Écoquartiers des Plaines-du-Loup, écoquartier des Prés-de-Vidy : CHF 30.2 mios

Investissements dans le domaine de l'eau : Réfection de l'usine de Saint-Sulpice, rénovation et extensions des réseaux Réservoir et station de pompage de Montalègre, reprise des réseaux, réfection urgente de l'usine de Bret : CHF 66.1 mios

Informatique et autres investissements : CHF 26.1 mios

Établissements scolaires (rénovations et constructions) et Sports : Assainissement des bâtiments scolaires, construction d'une école primaire aux Plaines-du-Loup, rénovation du collège Saint-Roch, création d'une structure parascolaire au Chalet-à-Gobet, réseaux informatiques pédagogiques : CHF 44.3 mios

Climat : bâtiments (y c. efficacité énergétique) : Programme d'entretien des bâtiments, rénovation du Centre funéraire de Montoie, Théâtre de Vidy : CHF 22.3 mios

Climat : Mobilité : Axes-fort - Tramway, Pôle-Gare, Mobilité durable, Rues vivantes II, avenue d'Echallens : CHF 49.2 mios

7. Analyse des Directions

La Commission des finances a pris connaissance des rapports des sous-commissions lors de ses séances plénières du 1^{er} et du 9 novembre et les a approuvés. Sauf exception, les rapports des sous-commissions sont structurés de la façon suivante :

- Introduction
- Charges
- Revenus
- Budget et commentaires par service
- Personnel
- Analyse
- Subventions
- Observations de la Commission des finances
- Conclusions

Tableau synthétique des comptes

3	Charges	4	Revenus
30	Charges de personnel	40	Impôts
31	Biens, services et marchandises	41	Patentes, concessions
32	Intérêts passifs	42	Revenus des biens
33	Amortissements	43	Taxes, ventes et prestations facturées
		44	Part à des recettes sans affectation
35	Dédommagements à des collectivités publiques	45	Dédommagements de collectivités publiques
36	Subventions accordées	46	Subventions acquises
38	Attributions aux réserves	48	Prélèvements sur les réserves
39	Imputations internes	49	Imputations internes

7.1. Culture et développement urbain (CD)

Lausanne, le 30 octobre 2023

Rapport sur le budget 2024 – Direction Culture et développement urbain

Les commissaires soussignés ont examiné le budget 2024 en date des 12, 13 et 24 octobre 2023.

Nous tenons à remercier M. le Directeur Grégoire Junod, Syndic, M. Joël Tammaro, chef comptable de direction, ainsi que les personnes suivantes pour la qualité des renseignements fournis :

Service	Personne	Fonction
Secrétariat municipal	Simon Affolter	Secrétaire municipal
	Céline Elsig	Adjointe au secrétaire municipal
Secrétariat général	Morella Frutiger	Secrétaire générale
Service de la culture	Michaël Kinzer	Chef de service
Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne	Nadia Roch	Cheffe de service
Service de l'urbanisme	Julien Guérin	Chef de service
	Jean-Philippe Dapple	Responsable administratif
Contrôle des finances	Yves Tritten	Chef de service

1. Principales évolutions budgétaires pour la Direction

1.1 Evolution des charges de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	38'113'385.86	40'066'900	41'397'400	1'330'500	3.32%
31	8'115'854.80	9'020'600	11'694'000	2'673'400	29.64%
32	0.00	0	0	0	-
33	3'696'672.22	8'257'000	6'450'400	-1'806'600	-21.88%
35	303'285'604.85	326'702'000	331'002'000	4'300'000	1.32%
36	62'234'296.55	64'378'200	61'623'200	-2'755'000	-4.28%
38	358'024.36	100'000	100'000	0	0.00%
39	8'276'048.97	8'136'300	7'393'200	-743'100	-9.13%
Total	424'079'887.61	456'661'000	459'660'200	2'999'200	0.66%

L'augmentation du groupe 30 s'explique essentiellement par l'augmentation de 5 EPT notamment au BAVL et à CULT ainsi qu'à l'indexation de la masse salariale.

La hausse des charges du groupe 31 est due principalement aux transferts des subventions au sein des Fonds de la Culture (transfert du groupe 36 au 31 pour CHF 2.7 millions). Différents reclassements entre natures comptables, principalement celle des frais divers (319) dans des lignes budgétaires plus précises comme frais de matériel, frais de transport, etc impliquent également des variations. Cette explication est valable pour tous les services de la direction (SMun, SGCD, CULT, BAVL, URB) à l'exception du Contrôle des finances qui n'a quasi pas de différence budgétaire entre les deux années.

La baisse des amortissements est relative aux infrastructures du site de Beaulieu et l'adaptation aux dépenses effectives. L'alimentation du fonds de péréquation et l'augmentation et de la participation de la Ville au déficit des transports régionaux (groupe 35) complète cette explication d'écart.

1.2 Evolution des revenus de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0.00	0	0	0	-
41	919'121.95	1'300'000	1'400'000	100'000	7.69%
42	2'114'107.99	482'700	465'100	-17'600	-3.65%
43	4'112'318.67	3'942'300	3'833'900	-108'400	-2.75%
44	0.00	0	0	0	-
45	198'989'198.25	211'372'400	213'894'600	2'522'200	1.19%
46	0.00	0	0	0	-
48	96'038.09	0	0	0	-
49	1'193'555.10	1'177'600	1'184'000	6'400	0.54%
Total	207'424'340.05	218'275'000	220'777'600	2'502'600	1.15%

Les revenus supplémentaires du groupe 45 s'expliquent par l'augmentation des retours du Fonds de péréquation (cf. *infra*).

2. Explication des principales variations par rapport au budget par service

2.1 Secrétariat municipal

2.1.1 Évolution des charges de fonctionnement service Secrétariat municipal

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	14'595'349.11	14'968'700	15'252'000	283'300	1.89%
31	4'495'891.65	4'850'600	4'800'600	-50'000	-1.03%
32	0.00	0	0	0	-
33	261'321.78	351'500	418'800	67'300	19.15%
35	303'285'604.85	326'700'000	331'000'000	4'300'000	1.32%
36	1'129'137.06	1'078'600	1'077'300	-1'300	-0.12%
38	2'793.00	0	0	0	-
39	1'894'738.91	1'900'200	1'896'900	-3'300	-0.17%
Total	325'664'836.36	349'849'600	354'445'600	4'596'000	1.31%

2.1.2 Evolution des revenus de fonctionnement service Secrétariat municipal

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0.00	0		0	-
41	0.00	0		0	-
42	495'546.30	455'100	465'100	10'000	2.20%
43	2'243'690.32	1'798'500	1'748'300	-50'200	-2.79%
44	0.00	0		0	-
45	198'869'637.25	211'121'200	213'643'400	2'522'200	1.19%
46	0.00	0		0	-
48	0.00	0		0	-
49	180'470.00	182'000	182'000	0	0.00%
Total	201'789'343.87	213'556'800	216'038'800	2'482'000	1.16%

2.1.3 Commentaire des sous-commissaires

Deux gros événements sont à venir durant l'année 2024 : l'organisation de la journée des Villes suisses (août 2024) et la visite du Conseil d'Etat dans le district de Lausanne (mai 2024).

Conseil communal :

- Budget grandement marqué par la rénovation de la salle du Conseil communal (amortissement de CHF 50'000.- au 100.33).
- Secrétariat de commission : le budget 2024 prévoit le même montant que le budget alloué en 2023. Il s'agit d'une phase de test afin de voir quel système convient le mieux (100.301).
- Augmentation des assurances sociales sur les jetons de présence (+ CHF 47'500.- du 100.306)
- Aucun montant n'a été budgété pour la prise en charge des frais d'avocat, aucune décision du Bureau, respectivement du Conseil communal, n'ayant été prise à ce jour.

Municipalité :

- Indexation des salaires des membres de la Municipalité prévue au budget 2024 (tout comme au budget 2023 et tout comme l'ensemble du personnel de la Ville) (101.301). Dans le budget de la Direction, on retrouve l'indexation 2023 uniquement, l'indexation 2024 étant prévue dans le budget du service des finances.
- Affiliation des membres de la Municipalité à la caisse de prévoyance (101.304).

Secrétariat municipal :

- Le poste 102.319300 est composé de cotisations de la Ville auprès d'organismes (en particulier, Union des Villes suisses : CHF 89'460.- ; Union des communes vaudoises : CHF 143'300.- ; Lausanne Région : 1'093'905.-).
- ARC : une évaluation interne et externe est/sera effectuée sur les cinquante premiers dossiers (avril 2022 – août 2023) afin de déterminer le meilleur modèle.
- La péréquation influence grandement le budget. Les montants planifiés au titre de la péréquation sont à mettre en lien avec des éléments cantonaux : la contribution au Fonds de péréquation intercommunal augmente (+ CHF 5 millions), la participation à la cohésion sociale diminue (- CHF 3 millions) et la participation de la Ville aux déficits des entreprises de transports régionaux est en hausse (+ CHF 2.1 millions). Ces coûts supplémentaires sont partiellement contrebalancés par les retours du Fonds de péréquation (+CHF 2.3 millions).

SMUN102 et SMUN104	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Écarts budget 2023 – 2024	%
SMUN102-351 Contribution au fonds de péréquation intercommunal	130'861'404.00	123'000'000	128'000'000	5'000'000	+4.1
SMUN104-351 Participations au Canton	104'798'605.00	117'800'000	115'000'000	-2'800'000	-2.3
<i>Participation à la cohésion sociale</i>	96'903'449.00	110'000'000	107'000'000	-3'000'000	
<i>Réforme policière</i>	7'895'156.00	7'800'000	8'000'000	200'000	
SMUN104-351 Participation à des tiers					
Participation à des entreprises de transports	67'625'595'85	85'900'000	88'000'000	2'100'000	+2.4
Total	303 285 604,85	326 700 000,00	331 000 000,00	4 300 000,00	+1.3

SMUN102-451	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Écarts budget 2023 – 2024	%
Fonds de péréquation intercommunal	215'035'617.25	230'400'000	232'720'000	2'320'000	+1.0
CD	198'637'327.25	210'900'000	213'400'000	2'500'000	
FIM	16'398'290.00	19'500'000	19'320'000	-180'000	
Total	215'035'617.25	230'400'000	232'720'000	2'320'000	+1.0

Mesures PSAF :

- Négociations avec le Canton sur la prise en charge de l'affranchissement des bulletins de vote des Suisses de l'étranger vaudois. Dès 2024, le Canton prendra à sa charge l'affranchissement des envois (réduction de CHF 185'000.- du 102. 318100).

2.2 Secrétariat général

2.2.1 Évolution des charges de fonctionnement service Secrétariat général CD

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	4'069'376.18	4'791'400	4'945'300	153'900	3.21%
31	606'390.85	972'600	994'900	22'300	2.29%
32	0.00	0		0	-
33	2'463'947.78	2'902'800	1'404'400	-1'498'400	-51.62%
35	0.00	0		0	-
36	8'747'601.16	9'441'600	9'554'400	112'800	1.19%
38	0.00	0		0	-
39	997'665.55	1'050'400	488'400	-562'000	-53.50%
Total	16'884'981.52	19'158'800	17'387'400	-1'771'400	-9.25%

2.2.2 Évolution des revenus de fonctionnement service Secrétariat général CD

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0.00	0		0	-
41	0.00	0		0	-
42	0.00	0		0	-
43	933'639.70	995'400	945'400	-50'000	-5.02%
44	0.00	0		0	-
45	0.00	0		0	-
46	0.00	0		0	-
48	0.00	0		0	-
49	0.00	0		0	-
Total	933'639.70	995'400	945'400	-50'000	-5.02%

2.2.3 Commentaires des sous-commissaires

- Le système de paiement des cartes journalières CFF changera dès 2024. Il convient de noter, en particulier, le fait que dorénavant les communes ne paieront que les cartes vendues. A Lausanne, c'est Lausanne Tourisme qui se charge de la vente des cartes (partenariat accordé par les CFF).
- Le poste 11.317 augmente afin d'améliorer le développement et la promotion de la Ville de Lausanne (le SG CD se charge des relations internationales de la Ville).
- 11.318900 : augmentation expliquée par le fait que Lausanne organise le sommet de l'association des maires francophones en 2024.
- Le projet métamorphose influence grandement le budget de ce service (+ CHF 247'000.- pour les plaines du loup au 11.331100, - CHF 1'745'400 pour la fin d'amortissements Beaulieu au 11.331600, + 1.2 EPT, investissements notamment).

PSAF : aucune mesure.

2.3 Service de la culture

2.3.1 Évolution des charges de fonctionnement service Culture

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	6'262'548.44	6'151'100	6'666'700	515'600	8.38%
31	1'469'935.85	1'440'700	4'164'800	2'724'100	189.08%
32	0.00	0		0	-
33	267'636.20	4'667'000	4'611'300	-55'700	-1.19%
35	0.00	0		0	-
36	51'629'028.73	53'153'000	50'261'500	-2'891'500	-5.44%
38	355'231.36	100'000	100'000	0	0.00%
39	3'299'760.41	3'086'300	2'879'000	-207'300	-6.72%
Total	63'284'140.99	68'598'100	68'683'300	85'200	0.12%

2.3.2 Évolution des revenus de fonctionnement service Culture

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0.00	0	0	0	-
41	0.00	0	0	0	-
42	1'616'775.44	27'600	0	-27'600	-100.00%
43	406'574.55	513'500	418'500	-95'000	-18.50%
44	0.00	0	0	0	-
45	0.00	0	0	0	-
46	0.00	0	0	0	-
48	96'038.09	0	0	0	-
49	2'400.00	-2'400	0	2'400	-100.00%
Total	2'121'788.08	538'700	418'500	-120'200	-22.31%

2.3.3 Commentaires des sous-commissaires

- Augmentation du nombre de postes (+1.6 ept) pour le 12.301
- Les subventions casuelles (auparavant sous 12.365) ont été reclassées en Fonds (12.319901) afin de permettre une meilleure gestion budgétaire.
- Augmentation au 12.318 afin de mettre en œuvre des sondages de satisfaction du personnel auprès d'institutions subventionnées ainsi que le mandat de prévention harcèlement.
- La subvention au Ballet Béjart est stable dans le budget 2024. La part destinée à l'École Rudra est en réserve, en ce sens que si l'École ne réouvre pas, la Fondation ne touchera pas cette part de la subvention (accord établi entre la Ville et la Fondation).

PSAF : réduction du soutien au loyer du Conservatoire à hauteur de CHF 300'000.- (diminution des subventions sous 12. 365).

2.4 Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne

2.4.1 Évolution des charges de fonctionnement service BAVL

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	6'291'365.84	6'470'100	6'740'900	270'800	4.19%
31	1'242'491.37	1'315'500	1'294'300	-21'200	-1.61%
32	0.00	0	0	0	-
33	367'618.31	10'200	10'200	0	0.00%
35	0.00	2'000	2'000	0	0.00%
36	728'529.60	705'000	730'000	25'000	3.55%
38	0.00	0	0	0	-
39	1'590'584.40	1'612'900	1'629'100	16'200	1.00%
Total	10'220'589.52	10'115'700	10'406'500	290'800	2.87%

2.4.2 Évolution des revenus de fonctionnement service BAVL

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0.00	0	0	0	-
41	0.00	0	0	0	-
42	673.00	0	0	0	-
43	208'639.73	216'600	216'600	0	0.00%
44	0.00	0	0	0	-
45	0.00	130'000	130'000	0	0.00%
46	0.00	0	0	0	-
48	0.00	0	0	0	-
49	0.00	0	0	0	-
Total	209'312.73	346'600	346'600	0	0.00%

2.4.3 Commentaires des sous-commissaires

- La structure comptable de ce service a subi passablement de reclassements ce qui rend la lecture comparative du budget difficile mais qui facilitera le classement ultérieurement.
- L'augmentation de 1.7 ept (13.30) permet de faire entrer, entre autres, un records manager à 80% et de renforcer certains postes, mais reste insuffisante pour le centre BD, les archives, et pour les unités transversales comme la médiation culturelle et la communication.
- Le montant des subventions reste stable par rapport à 2023 (la différence de montant de CHF 25'000.- pour le prix du livre est simplement un reclassement, 13.365).
- De manière générale, le budget s'inscrit dans une certaine continuité.

PSAF : aucune mesure.

2.5 Service de l'urbanisme

2.5.1 Évolution des charges de fonctionnement service Urbanisme

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	5'620'406.34	6'441'300	6'479'000	37'700	0.59%
31	269'577.03	393'000	391'200	-1'800	-0.46%
32	0.00	0	0	0	-
33	336'148.15	325'500	5'700	-319'800	-98.25%
35	0.00	0	0	0	-
36	0.00	0	0	0	-
38	0.00	0	0	0	-
39	428'230.65	423'900	437'200	13'300	3.14%
Total	6'654'362.17	7'583'700	7'313'100	-270'600	-3.57%

2.5.2 Évolution des revenus de fonctionnement service Urbanisme

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0.00	0	0	0	-
41	919'121.95	1'300'000	1'400'000	100'000	7.69%
42	1'113.25	0	0	0	-
43	286'818.39	404'400	493'200	88'800	21.96%
44	0.00	0	0	0	-
45	119'561.00	121'200	121'200	0	0.00%
46	0.00	0	0	0	-
48	0.00	0	0	0	-
49	10'185.10	0	0	0	-
Total	1'336'799.69	1'825'600	2'014'400	188'800	10.34%

2.5.3 Commentaires de sous-commissaires

- Le budget de ce service s'inscrit dans une certaine continuité. Les principales variations concernent les EPT (+0.5 ept), les mesures PSAF et le plan d'investissement (cf. *infra*).
- Faible augmentation des charges de personnel (14.301) de par une rotation de postes favorable. Par contre, nous avons noté que le montant de formation augmente peu (+ CHF 1'800 à CHF 14'700.- du 14.309)
- Fin des amortissements liés à la révision de l'ancien PGA et au réaménagement de la rue Centrale, Chenau-de-Bourg et Rôtillon (14.331)

PSAF : augmentation des revenus en raison du changement du règlement des émoluments sur les permis de construire (permettant une meilleure couverture des coûts). Le calcul prévisionnel a été effectué sur les trois derniers exercices (augmentation de revenus de CHF 88'800.- au budget 2024 du 14.439 et de CHF 100'000.- du 14.410).

2.6 Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

2.6.1 Évolution des charges de fonctionnement service Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	1'274'339.95	1'244'300	1'313'500	69'200	5.56%
31	31'568.05	48'200	48'200	0	0.00%
32	0.00	0	0	0	-
33	0.00	0	0	0	-
35	0.00	0	0	0	-
36	0.00	0	0	0	-
38	0.00	0	0	0	-
39	65'069.05	62'600	62'600	0	0.00%
Total	1'370'977.05	1'355'100	1'424'300	69'200	5.11%

2.6.2 Évolution des revenus de fonctionnement service Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0.00	0	0	0	-
41	0.00	0	0	0	-
42	0.00	0	0	0	-
43	32'955.98	13'900	11'900	-2'000	-14.39%
44	0.00	0	0	0	-
45	0.00	0	0	0	-
46	0.00	0	0	0	-
48	0.00	0	0	0	-
49	1'000'500.00	998'000	1'002'000	4'000	0.40%
Total	1'033'455.98	1'011'900	1'013'900	2'000	0.20%

2.6.3 Commentaires des sous-commissaires

- Le budget est extrêmement stable, les seules variations concernent l'indexation des salaires (15.301).
- Les frais de formation (15.309) sont relativement bas eu égard aux exigences (minimum 30 heures de formation par année afin de garder l'agrément d'expert-réviseur), et ce notamment grâce au fait que le Contrôle Fédéral des Finances de la Confédération offre des formations à faibles coûts.
- Toujours pas de volonté d'imputer les audits internes aux services concernés.

PSAF : aucune mesure.

3. Évolution des EPT par service

Les principales évolutions d'EPT de la Direction par rapport au budget précédent sont les suivants :

Service	B2023	B2024	Evolution	Explication
Conseil communal	5.05	5.05	0.00	/
Municipalité	7.00	7.00	0.00	/
Secrétariat municipal	65.90	65.90	0.00	/
Secrétariat général CD	30.70	31.90	1.20	Nouveau poste (1.0), diminution de poste (-0.1), fin de transfert d'un poste (0.3)
Culture	45.00	46.60	1.60	Nouveaux postes (0.5), augmentation de poste (1.4), diminution (-0.3)
Contrôle des finances	7.50	7.50	0.00	/
Bibliothèques et archives	52.93	54.63	1.70	Nouveaux postes (1.7)
Urbanisme	44.60	45.10	0.50	Suroccupation d'un poste (0.8), diminution (-0.3)
Total Direction CD	258.68	263.68	5.00	

4. Budget d'investissement

SMUN : -

SG CD :

- Objet à voter 2023 sur la taxe sur les divertissements est une erreur. Cet objet aurait dû se trouver dans les objets votés en 2023.
- Objets à voter projet métamorphose (section 9, p. 23) : tous les projets ont du retard, les objets à voter sont donc décalés d'au moins une année. Le seul objet prévu de manière réaliste est celui concernant les fouilles archéologiques (2023).

Culture :

- Objet voté (2022/15) : les travaux ont commencé début octobre et ont pris un peu de retard. Les travaux devraient se terminer à la mi-2024.

CFL : -

BAVL :

- Objets à voter 2023 : erreur de montant pour 2025 (300 et non 350).
- Les objets à voter, en particulier ceux de 2027, ont été décalés en raison de retards.

Urbanisme :

- Objet voté (2018/15) : le PGA avance par phases et étapes. Le préavis prévoyait un traitement entre 2018 et 2021, probablement qu'un nouveau préavis arrivera car les moyens alloués se sont révélés insuffisants.

5. Commentaires particuliers de la COFIN

De manière générale, et ce pour l'ensemble des services, le budget 2024 est marqué par le nouveau logiciel comptable utilisé. Ceci explique les nombreux reclassements (effectués afin d'avoir davantage de détails et de régularité).

L'indexation des salaires est également un élément ayant influencé le budget de tous les services. Tout le personnel de l'administration a été et sera indexé (y.c. la Municipalité).

6. Vœux

Plusieurs objets à voter du plan des investissements sont reportés d'une année à l'autre. Si la Commission des finances comprend aisément les aléas induisant de tels reports, elle souhaite avoir davantage de réalisme dans les projections du plan d'investissement.

Au vote, la COFIN a accepté ce vœu à l'unanimité.

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission culture et développement urbain vous invite à accepter le budget 2024 de cette direction.

Les commissaires :

Pauline Blanc (rapporteuse)

Eric Bettens

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances à l'unanimité.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction CD par :

Oui : 6 (voix prépondérante du Président)

Non : 6

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

7.2. Sécurité et économie (SE)

Rapport sur le budget 2024 – Direction Sécurité et Économie, établi par les sous-commissaires Mountazar Jaffar et Pierre Conscience.

Les commissaires soussignés ont examiné le budget 2024 en date du 12 et 31 octobre 2023.

Nous tenons à remercier M. le Directeur ainsi que les personnes suivantes pour la qualité des renseignements fournis :

Service 1	Corps de Police	M.Olivier Botteron	Commandant de police
		Mme Silvia Jacinto	Responsable financière
Service 2	Service de l'économie	Mme Florence Nicollier	Cheffe de service
Service 3	Contrôle des habitants	M. Didier Soster	Adjoint à la cheffe de service
		Mme Nathalie Alam	Cheffe de section administration et finance
		Mme Nadine Cossy	Cheffe de service
		Mme Hélène Richard	Comptable
Service 4	Secrétariat général	Mme Cindy Felley	Secrétaire générale
Service 5	Service de l'eau	M. Sébastien Apothéloz	Chef de service
		M. Yann Marcelli	Economiste
Service 6	Service protection et sauvetage	M. Gerard Clerc	Chef de service remplaçant
		M. Philippe Schneider	Chef de service
		M. Stéphane Tréhan	Adjoint administratif responsable finances

1. Principales évolutions budgétaires pour la Direction

1.1 Évolution des charges de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	162'246'230	172'799'700	175'285'100	2'485'400	1,44%
31	59'402'500	64'681'300	70'395'400	5'714'100	8,83%
32	0	0	0	0	0,00%
33	31'368'424	31'674'600	26'748'900	-4'925'700	-15,55%
35	1'005'585	4'978'000	6'889'000	1'911'000	38,39%
36	2'597'251	672'800	672'800	0	0,00%
38	12'954'212	3'269'800	11'788'800	8'519'000	260,54%
39	30'167'257	35'465'400	33'796'600	-1'668'800	-4,71%
Total	299'741'459	313'541'600	325'576'600	12'035'000	3,84%

Explication des principales variations par rapport au budget

L'augmentation du groupe 30 est due principalement à l'augmentation du personnel au Service de l'eau (EAU) en lien avec la création de 6 ept d'opérateurs à la STEP (station d'épuration et d'évacuation des eaux usées) ainsi qu'à l'indexation de la masse salariale. Les biens, services et marchandises (31) ont augmenté notamment en raison de la hausse des coûts facturés par Epura SA.

La baisse des revenus s'explique principalement par une diminution des amortissements (33) essentiellement en lien avec l'usine de St-Sulpice au service de l'EAU (neutre sur le résultat de la Ville), en fonction de la réalité des dépenses.

Le groupe 35 connaît une hausse en lien avec l'augmentation de charges suite à la modification du mode de comptabilisation de la taxe de séjour. L'augmentation du groupe 38 est en lien avec le service de l'eau en raison de l'attribution du résultat aux fonds de réserves, ce service étant autofinancé.

La baisse des imputations internes (39) est à mettre en lien avec en raison de la suppression de la refacturation des coûts induits de la direction du Service de protection et sauvetage (SPSL) aux autres entités de ce même service.

1.2 Évolution des revenus de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	5'848'598	9'510'000	11'920'000	2'410'000	25,34%
41	1'695'213	716'000	776'000	60'000	8,38%
42	5'042'517	4'204'100	4'284'100	80'000	1,90%
43	141'036'814	138'257'800	142'061'500	3'803'700	2,75%
44	0	0	0	0	0,00%
45	22'890'513	25'096'700	27'072'400	1'975'700	7,87%
46	617'635	40'000	40'000	0	0,00%
48	16'264'413	18'432'400	23'168'600	4'736'200	25,69%
49	31'480'724	36'516'300	35'020'400	-1'495'900	-4,10%
Total	224'876'427	232'773'300	244'343'000	11'569'700	4,97%

Explication des principales variations par rapport au budget

Les revenus supplémentaires du groupe 40 sont dus à l'augmentation prévue des revenus pour l'impôt sur les divertissements et pour la taxe communale de séjour suite à la modification de son mode de comptabilisation. Au Service de l'eau (EAU), la prévision de revenus supplémentaires liés aux ventes aux communes livrées en gros explique essentiellement l'augmentation du groupe 43.

La hausse des revenus du groupe 45 est due essentiellement à la participation plus importante des communes autres que Lausanne à la répartition de la CISTEP. La hausse des revenus

prévus au groupe 48 est liée au résultat projeté de l'exercice 2024. Concernant les imputations internes (49), la diminution prévue s'explique principalement par la suppression de la refacturation des coûts induits de la direction du Service de protection et sauvetage (SPSL) aux autres entités de ce service (voir même commentaire groupe 39).

2. Explication des principales variations par rapport au budget Principales évolutions budgétaires par service [chiffres remplis par les services, commentaires et explications renseignés par les sous-commissaires]

2.1.1 Évolution des charges de fonctionnement service SGSE

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	3'532'918	4'092'300	4'203'400	111'100	2,71%
31	618'283	710'700	710'600	-100	-0,01%
32	0	0	0	0	0,00%
33	0	0	0	0	0,00%
35	0	0	0	0	0,00%
36	8'500	8'500	8'500	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	229'035	206'600	206'600	0	0,00%
Total	4'388'736	5'018'100	5'129'100	111'000	2,21%

Explication des principales variations par rapport au budget

La hausse des charges s'explique principalement par la création de 0,4 EPT d'agents de sécurité, suite à la volonté d'élargir les horaires des ECS. Cette hausse s'explique également par 0,7 EPT correspondant à une attribution de la Municipalité au plan des postes, mais qui n'a jamais été budgétée jusque-là.

2.1.2 Évolution des revenus de fonctionnement service SGSE

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	0	0	0	0	0,00%
43	909'661	909'400	938'400	29'000	3,19%
44	0	0	0	0	0,00%
45	0	0	0	0	0,00%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	401'500	393'300	393'300	0	0,00%
Total	1'311'161	1'302'700	1'331'700	29'000	2,23%

Explication des principales variations par rapport au budget

La hausse des revenus s'explique quant à elle par la nouvelle facturation des agents d'accueil et de sécurité (AAS) travaillant aux espaces de consommation sécurisés

2.1.3 Évolution des charges de fonctionnement service CP

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	87'494'051	94'590'300	94'646'000	55'700	0,06%
31	5'826'844	6'751'800	7'355'500	603'700	8,94%
32	0	0	0	0	0,00%
33	3'903'594	4'930'100	4'669'800	-260'300	-5,28%
35	0	0	0	0	0,00%
36	14'700	14'700	14'700	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	4'656'989	4'782'000	4'831'800	49'800	1,04%
Total	101'896'178	111'068'900	111'517'800	448'900	0,40%

Explication des principales variations par rapport au budget

La légère augmentation des charges s'explique majoritairement par l'arrivée de nouveaux aspirants, qui suscite des frais en plus dans diverses catégories, telles que les frais de matériel et d'équipement, les frais de formation, ou de licences informatiques.

2.1.4 Évolution des revenus de fonctionnement service CP

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	125'289	96'300	96'300	0	0,00%
43	29'894'655	35'360'100	35'567'800	207'700	0,59%
44	0	0	0	0	0,00%
45	1'621'155	1'868'200	2'018'200	150'000	8,03%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	16'559'019	16'561'400	16'566'400	5'000	0,03%
Total	48'200'118	53'886'000	54'248'700	362'700	0,67%

Explication des principales variations par rapport au budget

Cette légère augmentation des revenus s'explique par une augmentation des interventions du groupe accident, celle-ci étant engendrée par la montée en Super League du FC stade Lausanne Ouchy et des besoins de sécurité qui en découlent.

2.1.5 Évolution des charges de fonctionnement service SPSL

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	32'148'853	32'995'600	33'053'500	57'900	0,18%
31	3'983'226	3'804'400	3'925'600	121'200	3,19%
32	0	0	0	0	0,00%
33	1'761'569	977'700	1'335'700	358'000	36,62%
35	915'356	920'000	921'000	1'000	0,11%
36	39'100	39'100	39'100	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	1'853'206	5'726'700	1'873'300	-3'853'400	-67,29%
Total	40'701'311	44'463'500	41'148'200	-3'315'300	-7,46%

Explication des principales variations par rapport au budget

Le budget 2024 du SPSL prévoit une baisse de 118'300 francs. Concernant la baisse des charges, celle-ci s'explique largement par les coûts induits de la direction du service qui ne sont plus refacturés dans les diverses entités du service par imputation interne.

2.1.6 Évolution des revenus de fonctionnement service SPSL

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	506'475	274'500	254'500	-20'000	-7,29%
43	8'798'143	7'933'300	8'026'900	93'600	1,18%
44	0	0	0	0	0,00%
45	12'101'672	12'716'800	13'342'600	625'800	4,92%
46	407'522	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	431'049	4'354'700	482'400	3'872'300	-88,92%
Total	22'244'861	25'279'300	22'106'400	-4'571'700	-12,55%

Explication des principales variations par rapport au budget

L'explication de la baisse des revenus est en lien avec la baisse des charges et son explication ci-dessus, soit, que les coûts induits de la direction du service qui ne sont plus refacturés dans les diverses entités du service par imputation interne.

2.1.7 Évolution des charges de fonctionnement service CH

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	4'639'862	4'648'500	4'916'200	267'700	5,76%
31	133'234	166'700	233'600	66'900	40,13%
32	0	0	0	0	0,00%
33	11'814	7'000	7'000	0	0,00%
35	0	0	0	0	0,00%
36	0	0	0	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	415'565	413'600	415'600	2'000	0,48%
Total	5'200'475	5'235'800	5'572'400	336'600	6,43%

Explication des principales variations par rapport au budget

Le CH est caractérisé par une hausse du budget de plus de 318'000 francs. Cette augmentation s'explique par une hausse des charges, justifiée par l'attribution au service d'une nouvelle mission : celle de l'accueil du bâtiment (1,8 EPT). De plus, nous pouvons mentionner le fait que le CH avait mandaté le SOI de 2020 à 2023 pour de la maintenance informatique, mais que dès 2024, les frais incomberont entièrement au CH.

2.1.8 Évolution des revenus de fonctionnement service CH

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	28'673	18'000	18'000	0	0,00%
43	1'509'430	1'294'500	1'312'500	18'000	1,39%
44	0	0	0	0	0,00%
45	0	0	0	0	0,00%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	0	0	0	0	0,00%
Total	1'538'103	1'312'500	1'330'500	18'000	1,37%

Explication des principales variations par rapport au budget

Rien à signaler au vu de la faible différence de budget.

2.1.9 Évolution des charges de fonctionnement service ECO

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	7'197'716	7'343'100	7'698'700	355'600	4,84%
31	1'372'007	1'697'900	1'954'500	256'600	15,11%
32	0	0	0	0	0,00%
33	2'088'713	2'194'200	2'389'800	195'600	8,91%
35	0	4'010'000	5'920'000	1'910'000	47,63%
36	2'525'329	540'500	540'500	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	1'272'541	1'322'600	1'257'700	-64'900	-4,91%
Total	14'456'306	17'108'300	19'761'200	2'652'900	15,51%

Explication des principales variations par rapport au budget

Cette augmentation des charges du service Economie s'explique par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci se trouvent d'importants travaux de contrôle et de rénovation des installations nautiques, un recrutement de personnel auxiliaire pour le bureau des manifestations, un changement important de logiciel ainsi que des hausses dues à l'inflation.

2.1.10 Évolution des revenus de fonctionnement service ECO

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	5'848'598	9'510'000	11'920'000	2'410'000	25,34%
41	1'695'213	716'000	776'000	60'000	8,38%
42	3'668'402	3'173'800	3'273'800	100'000	3,15%
43	7'056'566	6'719'000	6'631'000	-88'000	-1,31%
44	0	0	0	0	0,00%
45	0	0	0	0	0,00%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	34'951	47'000	47'000	0	0,00%
Total	18'303'731	20'165'800	22'647'800	2'482'000	12,31%

Explication des principales variations par rapport au budget :

L'explication principale de la hausse des revenus réside dans l'augmentation prévue des recettes des taxes de séjour et de divertissement. Il est à noter que pendant longtemps, les 4 à 5 millions encaissés par la taxe de séjour (principalement client-e-s des hôtels) ne figuraient pas dans un budget de fonctionnement, mais dans un compte de bilan, car la taxe intercommunale sur une base d'entente entre 7 communes est une taxe affectée, et qui ne peut donc pas rester dans le « ménage » communal. Il est possible de déduire les frais de perception d'environ 350'000 francs (compte 435600). À partir de 2023, cela est introduit dans les comptes de fonctionnement. En 2024 est prévue une hausse premièrement car le règlement intercommunal entré en vigueur en 2022 ne sera effectif, s'agissant de la taxe de séjour, qu'en 2024. De plus, la convention fixée par l'UCV sur Airbnb est effective dès 2024 et tous les règlements communaux ont été adaptés, ce qui fait que la taxe de séjour est harmonisée à 3 CHF pour toutes les communes.

2.1.11 Évolution des charges de fonctionnement service EAU

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	27'232'829	29'129'900	30'767'300	1'637'400	5,62%
31	47'468'906	51'549'800	56'215'600	4'665'800	9,05%
32	0	0	0	0	0,00%
33	23'602'734	23'565'600	18'346'600	-5'219'000	-22,15%
35	90'229	48'000	48'000	0	0,00%
36	9'622	70'000	70'000	0	0,00%
38	12'954'212	3'269'800	11'788'800	8'519'000	260,54%
39	21'739'922	23'013'900	25'211'600	2'197'700	9,55%
Total	133'098'454	130'647'000	142'447'900	11'800'900	9,03%

Explication des principales variations par rapport au budget

Le service de l'eau est un important service au sein de SE en termes de budget. Les principales explications de l'augmentation des charges s'expliquent par une augmentation des EPT à la STEP ainsi que par une augmentation des frais facturés par Epura (compte 212318). Notons également qu'est prévue une augmentation de l'attribution aux fonds de réserves.

2.1.12 Évolution des revenus de fonctionnement service EAU

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	713'677	641'500	641'500	0	0,00%
43	92'868'359	86'041'500	89'584'900	3'543'400	4,12%
44	0	0	0	0	0,00%
45	9'167'686	10'511'700	11'711'600	1'199'900	11,41%
46	210'113	40'000	40'000	0	0,00%
48	16'264'413	18'432'400	23'168'600	4'736'200	25,69%
49	14'054'205	15'159'900	17'531'300	2'371'400	15,64%
Total	133'278'454	130'827'000	142'677'900	11'850'900	9,06%

Explication des principales variations par rapport au budget

L'augmentation prévue des revenus se justifie par une augmentation des revenus issus des taxes périodiques d'utilisation.

3. Évolution des EPT par service

Les principales évolutions d'EPT de la Direction par rapport au budget précédent sont les suivants :

Service	B2023	B2024	Evolution	Explication
Secrétariat général SE	28.90	30.55	1.65	AAS, plan des postes, pavoisement
Economie	56.40	56.40	0.00	
Contrôle des habitants	42.20	42.20	0.00	
Corps de police	693.30	693.30	0.00	
Protection et sauvetage	222.42	222.42	0.00	
Eau	225.40	232.40	7.00	6 EPT opérateurs STEP + 1 EPT surrocupation
Total Direction SE	1'268.62	1'277.27	8.65	

4. Budget d'investissement

Pas de commentaire.

5. Commentaires particuliers de la COFIN

Observation :

Le personnel du Contrôle des habitants est sujet à de fortes pressions pour répondre aux besoins de tous les administré-e-s et assurer le suivi des dossiers dans les délais impartis. Cette situation, qui dure depuis plusieurs années, nous a été à nouveau confirmée par les représentant-e-s du service. Par ailleurs, il a été porté à la connaissance des sous-commissaires l'existence de deux courriers, le premier, signé par des salarié-e-s du service, datant de 2021, le second, non-signé, datant de 2023. Ces courriers font état de surcharge de travail et de problèmes de management, a priori dans un contexte de taux élevé de départs au sein du personnel. Questionnée à ce propos, Mme la Cheffe de service, entrée en fonction moins d'un mois avant les visites de la COFIN, a affirmé ne pas être informée de ces problèmes. Un autre représentant du service a confirmé avoir pris connaissance de la correspondance évoquée ci-avant et des problèmes qu'elle relève; il estime qu'après de nombreux efforts réalisés sur la productivité au travail des salarié-e-s du Contrôle des habitants durant ces dernières années, seuls des engagements supplémentaires pourraient permettre de soulager la charge et d'améliorer la situation, sous réserve des changements en cours (fusion des unités "permis C" et "étrangers".)

Par ailleurs, le Corps de police se voit toujours attribuer un nombre d'EPTs supplémentaires – du fait de la politique Municipale en matière d'engagements au sein de ce service – supérieur à ce que le marché du travail semble pouvoir fournir en 2024, ce qui fait qu'un certain nombre de postes ainsi budgétés resteraient non-alloués, alors même que des besoins se font sentir au sein d'autres services.

Vœu :

- Dès lors, la Commission des finances invite la Municipalité à réallouer une part des EPTs attribués mais non-alloués du Corps de police pour le financement de nouveaux postes de travail au sein du Contrôle des habitant-e-s, de sorte à soulager la charge de travail de ce service et à lui permettre d'assumer ses missions dans de meilleures conditions.

Au vote, la COFIN a accepté ce vœu par :
Oui : 8 | Non : 0 | Abstention : 3

Sous réserve de ce qui précède, au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission SE vous invite à accepter le budget 2024 de cette direction.

Les commissaires :

Commissaire 1 (rapporteur) Mountazar Jaffar

Commissaire 2 Pierre Conscience

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances à l'unanimité.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SE par :

Oui : 6

Non : 5

Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

7.3. Sports et cohésion sociale (SCS)

Lausanne, le 5 novembre 2023

Rapport sur le budget 2024 – Direction Sports et cohésion sociale

Les commissaires soussigné-e-s ont examiné le budget 2024 en date du 23 octobre ainsi que du 31 octobre 2023

Nous tenons à remercier Mme la Directrice Emilie Moeschler, Madame Marie-Noëlle Domon-Aubort ainsi que les personnes suivantes pour la qualité des renseignements fournis :

Service	Personne	Fonction
Secrétariat général	Christelle Joly	Secrétaire générale
	Katia Leyvraz	Cheffe comptable
Service des sports	Myriam Pasche	Cheffe de service
	Yves Robert	Adjoint au chef de service des Sports
	Christian Enz	Chef responsable unité finances
Service du travail	Michel Cambrosio	Chef de service
	Ganimete Heseti	Responsable de projets
Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité	Olivier Cruchon	Chef de service
	Fotis Amarantidis	Répondant financier
Service social Lausanne	Olivier Ferrari	Chef de service
	Christelle Joly	Cheffe de service ad interim (jusqu'au 30.06)

1. Principales évolutions budgétaires pour la Direction

1.1 Evolution des charges de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	70'426'951	76'534'600	76'830'200	295'600	0,39%
31	22'036'589	24'137'800	24'123'100	-14'700	-0,06%
32				0	
33	9'979'115	9'528'300	7'857'000	-1'671'300	-17,54%
35				0	
36	30'283'072	33'203'500	34'965'200	1'761'700	5,31%
38	873'175			0	
39	12'918'396	13'163'600	13'202'000	38'400	0,29%
Total	146'517'297	156'567'800	156'977'500	409'700	0,26%

Explication des principales variations par rapport au budget 23

Le groupe **30** évolue en raison de l'application de la politique salariale de la Ville au sein des services de la Direction et la réduction d'EPT au service du travail en lien avec la réduction du nombre de dossiers traités.

Le groupe **33** diminue en raison de la fin des amortissements pour les travaux relatifs au stade de la Pontaise ainsi que pour les travaux de réfection et de transformation de la patinoire et piscine de Montchoisi. La hausse des charges aux aides et subventions (**36**) s'explique essentiellement en raison de l'augmentation des subventions annuelles pour le nouveau Centre sportif de Malley (couverture du déficit).

A noter également que la comparaison avec le budget 23 est rendue globalement compliquée, par la réforme administrative menée afin de désenchevêtrer les tâches communales et cantonales, ce qui a conduit à la création du nouveau service de l'inclusion et des actions sociales de proximité.

1.2 Evolution des revenus de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40				0	
41				0	
42	1'803'680	2'223'500	2'196'700	-26'800	-1,21%
43	17'694'462	17'107'300	18'061'600	954'300	5,58%
44				0	
45	56'286'509	56'975'500	56'128'900	-846'600	-1,49%
46	2'955'511	2'799'100	2'829'100	30'000	1,07%
48	86'432			0	
49	1'145'085	1'138'600	1'592'900	454'300	39,90%
Total	79'971'678	80'244'000	80'809'200	565'200	0,70%

Explication des principales variations par rapport au budget. L'augmentation du groupe **43** est due à une hausse des revenus via le Plan climat pour le financement du rabais des abonnements des transports publics lausannois (TL).

Concernant les participations et remboursements (**45**), la baisse des revenus s'explique essentiellement par une diminution du nombre de demandes à l'assurance chômage et au revenu d'insertion, partiellement compensée par la participation accrue du Canton aux hébergements d'urgences (+ 1 million) avec une projection d'ouverture annualisée. L'augmentation des revenus des imputations internes (**49**) de SCS s'explique par la refacturation de nouvelles prestations internes du Secrétariat général (SGSCS) au Service de l'inclusion et des actions sociales de proximités (SISP) en lien avec la réorganisation du service.

2. Explication des principales variations par rapport au budget par service

2.1.1 Evolution des charges de fonctionnement service SGSCS

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	2'902'184	2'958'200	2'272'200	-686'000	-23,19%
31	621'207	703'800	172'200	-531'600	-75,53%
32	0			0	
33	0			0	
35	0			0	
36	379'112	403'100		-403'100	-100,00%
38	0			0	
39	497'550	514'700	238'400	-276'300	-53,68%
Total	4'400'053	4'579'800	2'682'800	-1'897'000	-41,42%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Les principales variations du budget, soit les baisses significatives des groupes **30**, **31**, **36** et **39** s'expliquent par la réorganisation administrative de la direction. Le SGSCS transfère toutes ses prestations de services à l'externe, principalement au bénéfice du SISP, et ne conserve que ces fonctions de service transverse et de support interne à l'administration. Le BLI est notamment transféré au SISP. Le SGSCS ne verse plus aucune subvention d'où le retour à 0 du groupe **36**.

2.1.2 Evolution des revenus de fonctionnement service SGSCS

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	0			0	
42	0			0	
43	259'716	234'500	25'000	-209'500	-89,34%
44	0			0	
45	0			0	
46	851'917	748'200		-748'200	-100,00%
48	0			0	
49	242'740	240'600	658'300	417'700	173,61%
Total	1'354'373	1'223'300	683'300	-540'000	-44,14%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Le SGCS perd également, en lien avec la réorganisation administrative, les produits des taxes, émoluments et ventes (**43**) ainsi que les subventions cantonales (**46**) qui sont désormais attribuées au SISP.
- L'augmentation à la ligne **49** est due à des imputations internes, également en lien avec la réorganisation de la direction et le regroupement de certaines fonctions transverses et de support au SG.

2.2.1 Evolution des charges de fonctionnement service SPORTS

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	11'605'704	11'928'400	12'394'900	466'500	3,91%
31	8'221'186	8'001'300	7'808'100	-193'200	-2,41%
32	0			0	
33	9'748'040	9'257'400	7'584'600	-1'672'800	-18,07%
35	0			0	
36	12'795'894	13'972'100	15'570'300	1'598'200	11,44%
38	0			0	
39	4'655'091	4'890'000	4'420'600	-469'400	-9,60%
Total	47'025'915	48'049'200	47'778'500	-270'700	-0,56%

Explication des principales variations par rapport au budget :

- La baisse de 18.07% du groupe **33** s'explique principalement par la baisse des amortissements (voir chapitre 1.1)
- L'augmentation à la ligne **36** reflète l'augmentation de la subvention à destination de Malley, mais également une augmentation (+100'000CHF) de la subvention au programme « Sport pour toutes et tous » ainsi que des subventions pour les grandes manifestations sportives (+75'000CHF). A noter qu'une mesure PSAF conduit à réduire les subventions pour le sport d'élite de 27'500 CHF.
- La baisse des charges enregistrées en **39** s'explique en partie par la baisse des prestations gratuites délivrées pour les manifestations sportives, de petite et moyenne taille, dont le nombre a baissé depuis la crise du COVID-19

2.2.2 Evolution des revenus de fonctionnement service SPORTS

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	0			0	
42	1'785'193	2'173'500	2'196'700	23'200	1,07%
43	2'925'172	2'257'500	2'146'800	-110'700	-4,90%
44	0			0	
45	2'173	82'900	82'900	0	0,00%
46	74'010	4'500	4'500	0	0,00%
48	0			0	
49	79'800	57'500	84'800	27'300	47,48%
Total	4'866'349	4'575'900	4'515'700	-60'200	-1,32%

Explication des principales variations par rapport au budget

- La baisse des revenus du groupe **43** a les mêmes causes que celles indiquées pour le **39**

2.3.1 Evolution des charges de fonctionnement service social Lausanne

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	28'149'501	32'395'900	33'336'100	940'200	2,90%
31	9'508'204	11'448'900	750'700	-10'698'200	-93,44%
32	0			0	
33	147'048	210'000	0	-210'000	-100,00%
35	0			0	
36	12'252'832	11'991'800	0	-11'991'800	-100,00%
38	873'175			0	
39	5'150'960	4'995'700	5'069'800	74'100	1,48%
Total	56'081'720	61'042'300	39'156'600	-21'885'700	-35,85%

Explication des principales variations par rapport au budget

- En lien avec la réorganisation de la direction, toutes les prestations qui ne sont pas financées par le canton ont été transférées au SISF, dont notamment les charges apparaissant pour le groupe **36** (aides et subventions).
- La baisse importante enregistrée au chiffre **31** s'explique par le transfert au SISF des prestations communales.

2.3.2 Evolution des revenus de fonctionnement service social Lausanne

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	0			0	
42	5'367	50'000		-50'000	-100,00%
43	8'695'339	9'916'300	236'500	-9'679'800	-97,62%
44	0			0	
45	28'344'703	28'098'500	33'148'800	5'050'300	17,97%
46	2'020'950	2'046'400		-2'046'400	-100,00%
48	86'432			0	
49	16'781	19'400	20'900	1'500	7,73%
Total	39'169'572	40'130'600	33'406'200	-6'724'400	-16,76%

Explication des principales variations par rapport au budget :

- **43** : les loyers des logements sociaux du DASL sont désormais encaissés par le SISF
- **46** : les subventions cantonales pour la CIFEA, et pour les hébergements d'urgence sont désormais attribuées au SISF
- **45** : La tendance à la baisse du nombre de dossiers RI semble s'arrêter depuis 2023. Le nombre de dossiers estimés pour 2024 a été donc stabilisé également. L'augmentation s'explique par l'arrivée au SSL de l'Agence d'assurances sociales.

2.4.1 Evolution des charges de fonctionnement service du Travail

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	20'627'267	21'525'400	19'407'500	-2'117'900	-9,84%
31	3'241'936	3'460'000	3'488'200	28'200	0,82%
32	0			0	
33	84'027	60'900	58'700	-2'200	-3,61%
35	0			0	
36	106'171	106'500	112'500	6'000	5,63%
38	0			0	
39	1'419'238	1'521'000	1'600'700	79'700	5,24%
Total	25'478'639	26'673'800	24'667'600	-2'006'200	-7,52%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Le nombre de dossiers de demandeurs d'emploi étant en baisse, les financements cantonaux baissent en proportion, tout comme les charges liées au personnel (**30**). En raison de la baisse d'achat de prestations d'insertion par le canton, une partie des activités d'emploi Lausanne a été adaptée, voire supprimée. Cela a occasionné la suppression de 5 postes ; 2 personnes ont été réorientées vers un nouvel emploi à l'interne, et 3 personnes ont été licenciées.
- A noter que pour l'essentiel (83%), les charges du service du travail sont financées par le canton ou la Confédération

2.4.2 Evolution des revenus de fonctionnement service du Travail

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	0			0	
42	13'115			0	
43	1'208'764	962'000	1'143'000	181'000	18,81%
44	0			0	
45	20'142'648	20'887'100	18'483'700	-2'403'400	-11,51%
46	8'634			0	
48	0			0	
49	746'464	761'800	809'500	47'700	6,26%
Total	22'119'624	22'610'900	20'436'200	-2'174'700	-9,62%

Explication des principales variations par rapport au budget

- **45** : le nombre de dossiers de demandeurs d'emploi étant en baisse, la participation cantonale baisse en proportion.
- **43** : les recettes liées à la production des prestations d'Emploi Lausanne ont été réévaluées.

2.5.1 Evolution des charges de fonctionnement service des assurances sociales

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	7'142'295	7'726'700		-7'726'700	-100,00%
31	444'055	523'800		-523'800	-100,00%
32	0			0	
33	0			0	
35	0			0	
36	4'749'063	6'730'000		-6'730'000	-100,00%
38	0			0	
39	1'195'557	1'242'200		-1'242'200	-100,00%
Total	13'530'971	16'222'700	0	-16'222'700	-100,00%

Explication des principales variations par rapport au budget

- L'entièreté des charges de ce service ont été transférées au service social. Ce service disparaît.

2.5.2 Evolution des revenus de fonctionnement service des assurances sociales

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	0			0	
42	4			0	
43	4'605'471	3'737'000		-3'737'000	-100,00%
44	0			0	
45	7'796'985	7'907'000		-7'907'000	-100,00%
46	0			0	
48	0			0	
49	59'300	59'300		-59'300	-100,00%
Total	12'461'760	11'703'300	0	-11'703'300	-100,00%

Explication des principales variations par rapport au budget

- L'entièreté des revenus de ce service sont transférés au service social. Ce service disparaît.

2.6.1 Evolution des charges de fonctionnement service de l'inclusion et des actions sociales de proximité

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30			9'419'500	9'419'500	100,00%
31			11'903'900	11'903'900	100,00%
32				0	
33			213'700	213'700	100,00%
35				0	
36			19'282'400	19'282'400	100,00%
38				0	
39			1'872'500	1'872'500	100,00%
Total	0	0	42'692'000	42'692'000	100,00%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Il s'agit d'un nouveau service dédié aux prestations sociales réalisées par la ville de Lausanne. La comparaison avec le budget 23 est donc impossible.
- Le SISP est composé des unités suivantes : aide sociale d'urgence ; aides communales ; dispositif addictions ; aide sociale au logement ; délégation aux séniors ; BLI ; Unafin ; Compétences de base.
- Le SISP ne délivre en soi pas de nouvelles prestations, mais reprend à son compte des prestations qui existaient déjà dans la direction.
- Les principaux changements dans le volume des prestations par 2023 concernent les hébergements d'urgence. Le canton augmente sa participation de près de 1 million en vue de financer l'annualisation du dispositif.
- Le canton finance l'espace de consommation sécurisé à hauteur de 450'000CHF, sur une subvention de 768'200 CHF
- **36** : La subvention de 440'000 CHF précédemment accordée à Mère Sofia pour la gestion du Répit figure dans la liste des subventions accordées par ce service sous la mention "accueil de nuit pour personnes précarisées", car au moment de la préparation du budget 2024, la forme de la prestation de remplacement était encore inconnue. Ce montant sera dépensé dans le cadre du budget de fonctionnement pour financer des activités en lien avec les hébergements d'urgence. Une demande de crédit supplémentaire complètement compensée sera donc soumise à la COFIN dans le courant 2024.

2.6.2 Evolution des revenus de fonctionnement service de l'inclusion et des actions sociales de proximité

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40				0	
41				0	
42				0	
43			14'510'300	14'510'300	100,00%
44				0	
45			4'413'500	4'413'500	100,00%
46			2'824'600	2'824'600	100,00%
48				0	
49			19'400	19'400	100,00%
Total	0	0	21'767'800	21'767'800	100,00%

Explication des principales variations par rapport au budget

- **43** : pour la plus grande partie, il s'agit des loyers des logements sociaux.
- **45 et 46** : il s'agit ici des participations cantonales aux prestations du SISP (ECS, hébergement d'urgence, BLI, CIFEA Unafin, DASL).

3. Evolution des EPT par service

Les principales évolutions d'EPT de la Direction par rapport au budget précédent sont les suivants :

Service	B2023	B2024	Evolution	Explication
Secrétariat général SCS	19.90	16.30	-3.60	Réorganisation
Sports	89.71	89.71	0.00	
Assurances sociales	73.20	0.00	-73.20	Transfert au service social
Service social Lausanne	270.35	282.10	11.75	Récupération du service des assurances sociales, mais transfert de postes au SISP et baisse de l'activité en lien avec le revenu d'insertion
Travail	165.85	144.80	-21.05	Baisse du nombre de postes en lien avec la diminution des demandes à l'assurance chômage
Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP)	0.00	63.65	63.65	Dotation initiale en personnel du nouveau service
Total Direction SCS	619.01	596.56	-22.45	

Service	B2023	B2024	Evolution	Explication
Secrétariat général SCS	19.90	16.30	-3.60	
Sports	89.71	89.71	0.00	
Assurances sociales	73.20	0.00	-73.20	
Service social Lausanne	270.35	282.10	11.75	
Travail	165.85	144.80	-21.05	
Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP)	0.00	63.65	63.65	
Total Direction SCS	619.01	596.56	-22.45	

L'évolution des EPT est difficile à analyser compte tenu de la réorganisation administrative. Néanmoins, la diminution des postes est avant tout le fruit de la baisse des demandes de revenu d'insertion et d'assurance chômage, ce qui entraîne une réduction des besoins en personnel.

4. Budget d'investissement

Les projets avancent. Conformément à des demandes exprimées soit par la COFIN, soit par le Conseil communal, la direction prépare des préavis afin de préciser et de planifier :

- Les besoins en rénovation et assainissement des installations sportives
- Les besoins et l'offre en matière d'espace de consommation sécurisé
- Les besoins et l'offre en matière d'hébergements d'urgence et d'hébergements intermédiaires

5. Commentaires particuliers de la COFIN

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission vous invite à accepter le budget 2024 de cette direction.

Les commissaires : Anne Berguerand et Johann Dupuis

Commissaire 1 (rapporteur) :

Johann Dupuis

Commissaire 2 :

Anne Berguerand

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget amendé de la Direction SCS par :

Oui : 6 (voix prépondérante du Président)

Non : 6

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

7.4. Logement, environnement et architecture (LEA)

Lausanne, le 8 novembre 2023

Rapport sur le budget 2024 – Direction Logement, Environnement et Architecture

Les commissaires soussignés ont examiné le budget 2024 en date du 24 octobre 2023. Nous tenons à remercier Mme la Directrice ainsi que les personnes suivantes pour la qualité des renseignements fournis :

Service	Personne	Fonction
Secrétariat général LEA	M. Jeremias Blaser	Secrétaire général
	Mme Nathalie Bovey	Cheffe comptable
	Mme Hoang Truc Ha Nguyen	Adjointe à la cheffe comptable
Service du cadastre	M. Sébastien Monnier	Chef de service

Service des gérances	M. Renaud Jaccard	Chef de service
	Mme Muriel Burri	Responsable Finances et informatique
Service d'architecture et du logement	Mme Nicole Christe	Cheffe de service
	M. David Cagliesi	Responsable support et développement
Service des parcs et domaines	M. Etienne Balestra	Chef de service
	Mme Marie Kolb	Adjointe au chef de service
Service d'organisation et d'informatique	M. Vincent Nainemoutou	Adjoint à la cheffe de service

1. Principales évolutions budgétaires pour la Direction

En préambule, il est important de mentionner que la Direction LEA porte plusieurs projets transversaux d'envergure tels que le Plan climat lausannois (SGLEA, Unité Climat), la rénovation énergétique des patrimoines administratifs et financiers (Service des gérances), le Pôle gare (Service de l'architecture et du logement), ou encore la pollution des sols aux dioxines (SGLEA, Unité Environnement).

1.1 Evolution des charges de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	70'175'389	72'589'100	73'867'200	1'278'100	1,76%
31	43'526'964	44'836'200	45'716'800	880'600	1,96%
32	0	0	0	0	0,00%
33	24'045'480	26'393'600	23'751'400	-2'642'200	-10,01%
35	23'999	23'000	23'000	0	0,00%
36	2'161'091	3'637'000	3'637'000	0	0,00%
38	2'359'195	134'400	225'500	91'100	67,78%
39	19'333'475	20'528'100	18'741'700	-1'786'400	-8,70%
Total	161'625'593	168'141'400	165'962'600	-2'178'800	-1,30%

La diminution des charges concernant les amortissements (33) s'explique principalement par la fin de l'amortissement du crédit d'investissement relatif à l'objet « Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE » (Préavis 2018/56) au Service d'organisation et informatique (SOI). Au groupe 39, la diminution est due essentiellement à la fin de la facturation du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP) au Service des parcs et domaines (SPADOM) d'une prestation interne pour le transport et vidage de bennes.

En parallèle, une augmentation de charge au groupe 30 est liée à la création de 3 EPT CDD au SOI dans le cadre du rapport-préavis 2022/38 et de 2 EPT au Service d'architecture et du logement (ARLO) relatifs à l'assainissement énergétique du patrimoine de la ville (Préavis N°2023/01).

1.2 Evolution des revenus de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	-800	0	0	0	0,00%
42	58'982'860	61'325'900	60'978'800	-347'100	-0,57%
43	23'806'998	26'297'200	24'996'600	-1'300'600	-4,95%
44	0	0	0	0	0,00%
45	135'928	134'000	133'400	-600	-0,45%
46	254'696	343'300	343'900	600	0,17%
48	3'684'298	6'102'800	6'102'800	0	0,00%
49	43'949'383	43'685'900	43'123'700	-562'200	-1,29%
Total	130'814'964	137'889'100	135'679'200	-2'209'900	-1,60%

La baisse des revenus du groupe 42 s'explique principalement par la fin de la location des locaux de la Cinémathèque suisse au Service de la culture (CULT) et par la comptabilisation des loyers des locaux vacants en diminution des revenus locatifs. Le groupe 43 diminue essentiellement en raison de la réduction contractuelle des commissions de gérances facturées à la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL). Concernant les imputations internes (49), la diminution des revenus est liée à la suppression de la facturation interne entre ARLO et le Service des gérances (GER).

Explication des principales variations par rapport au budget Principales évolutions budgétaires par service

2.1.1 Evolution des charges de fonctionnement service SGLEA

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	4'008'331	4'177'900	4'347'500	169'600	4,06%
31	378'523	1'223'300	804'400	-418'900	-34,24%
32	0	0	0	0	0,00%
33	0	3'500	3'500	0	0,00%
35	0	0	0	0	0,00%
36	0	0	0	0	0,00%
38	1'249'492	0	0	0	0,00%
39	250'670	193'000	269'900	76'900	39,84%
Total	5'887'017	5'597'700	5'425'300	-172'400	-3,08%

La masse salariale est en légère augmentation en raison de l'engagement d'un chef de projet au sein de l'Unité durabilité, en lien avec le préavis N°2023/01 – Stratégie municipale pour la participation 2023-2026.

Le budget 2024 n'anticipe pas d'éventuels coûts liés à la pollution des sols aux dioxines. Des mandats d'analyse ponctuels sont cependant prévus et intégrés à la rubrique 318.

2.1.2 Evolution des revenus de fonctionnement service SGLEA

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	0	0	0	0	0,00%
43	2'574'119	2'233'500	1'824'200	-409'300	-18,33%
44	0	0	0	0	0,00%
45	0	0	0	0	0,00%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	0	0	0	0	0,00%
Total	2'574'119	2'233'500	1'824'200	-409'300	-18,33%

Un certain nombre d'actions portées par le SGLEA, comme le financement de l'Unité Plan Climat par exemple, sont financées par le biais du Fonds communal pour le développement durable (FDD). Il s'agit d'opérations neutres financièrement pour la Direction mais il est à noter que les prélèvements sur le FDD sont supérieurs à son alimentation. Le report de divers projets retarde néanmoins l'assèchement du fonds.

2.1.3 Evolution des charges de fonctionnement service CADA

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	3'983'360	4'236'000	4'222'900	-13'100	-0,31%
31	165'446	230'400	230'300	-100	-0,04%
32	0	0	0	0	0,00%
33	49'831	50'600	54'800	4'200	8,30%
35	23'999	23'000	23'000	0	0,00%
36	0	0	0	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	291'756	353'200	300'200	-53'000	-15,01%
Total	4'514'392	4'893'200	4'831'200	-62'000	-1,27%

Le travail de numérisation du réseau de gaz pour le compte des SIL arrive à son terme. Les personnes en CDD engagées pour ce travail (2.5 EPT) seront basculées sur des postes vacants et seront affectés à d'autres tâches.

A la suite d'une analyse des locaux occupés par les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général et du Service du cadastre, il s'est avéré que la répartition financière devait être revue. Cela se traduit par une diminution de loyer pour le Service du cadastre.

2.1.4 Evolution des revenus de fonctionnement service CADA

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	-800	0	0	0	0,00%
42	1'613'115	1'630'300	1'647'700	17'400	1,07%
43	3'406'289	3'172'200	2'801'000	-371'200	-11,70%
44	0	0	0	0	0,00%
45	0	0	0	0	0,00%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	2'752'589	3'002'300	2'618'000	-384'300	-12,80%
Total	7'772'793	7'804'800	7'066'700	-738'100	-9,46%

Les redevances des empiètements (balcons ou autres souterrains empiétant sur le domaine public et soumis à autorisation) ont été adaptées à l'IPC. La catégorisation des différents biens concernés a également été revue. Ces deux éléments expliquent la hausse des tarifs (compte 42).

Une adaptation des revenus en provenance des SIL a été effectués à la rubrique 435 sur la base du réalisé 2022 (budget 2023 légèrement surévalué), A noter que le tarif de refacturation des prestations du Service du cadastre aux autres services de la Ville est identique à celui pratiqué envers les entités externes. A noter que la facturation du Service CADA au service de l'eau et aux SIL a un impact sur le cout de l'eau, du gaz, de l'électricité et du chauffage à distance car les services concernés travaillent sur une base COST+.

2.1.5 Evolution des charges de fonctionnement service GER

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	9'829'355	9'368'500	9'519'900	151'400	1,62%
31	27'129'982	26'849'600	27'128'900	279'300	1,04%
32	0	0	0	0	0,00%
33	12'517'701	14'840'400	14'007'400	-833'000	-5,61%
35	0	0	0	0	0,00%
36	0	0	0	0	0,00%
38	1'109'702	134'400	225'500	91'100	67,78%
39	16'390'543	16'236'500	15'745'700	-490'800	-3,02%
Total	66'977'283	67'429'400	66'627'400	-802'000	-1,19%

Si le service connaît une phase de stabilisation des équipes et une réduction du personnel en absence maladie longue durée, un dépassement budgétaire relatif à l'engagement de personnel auxiliaire reste attendu en 2024. Ce dernier ne peut cependant pas être budgété à sa juste valeur, conformément aux directives du SFIN qui précisent depuis 2016 que : « afin de contenir l'évolution des auxiliaires, aucune augmentation du sous-compte 301.02 ne devra être inscrite. Les éventuels besoins devront faire l'objet de demandes complémentaires avec les compensations requises ».

A la rubrique 312, la diminution des charges de chauffage rendue possible par l'assainissement énergétique de certains bâtiments sera compensée par l'attribution à un fonds d'intracring géré par les SIL et lié au Plan Climat (rubrique 380).

2.1.6 Evolution des revenus de fonctionnement service GER

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	53'681'513	56'166'100	55'834'700	-331'400	-0,59%
43	8'550'304	10'981'700	10'351'500	-630'200	-5,74%
44	0	0	0	0	0,00%
45	0	0	0	0	0,00%
46	0	0	0	0	0,00%
48	3'684'298	6'102'800	6'102'800	0	0,00%
49	33'802'708	32'487'100	32'943'400	456'300	1,40%
Total	99'718'823	105'737'700	105'232'400	-505'300	-0,48%

L'importante diminution des revenus au compte 435600 s'explique essentiellement par la renégociation, fin 2022, des commissions de gérance facturées à la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL). Les nouveaux tarifs sont alignés sur les prix du marché. A noter que la baisse de rentrées financières y relative est partiellement compensée par des rentrées financières supplémentaires liées à réalisation de mandats du service d'architecture et du logement en faveur de la CPCL.

Le prélèvement sur le fonds de réserve prévu à la rubrique 480 est notamment relatif aux divers préavis relatifs l'assainissement énergétique et de rénovation des bâtiments (2015/50 et 2023/01).

Le taux d'intérêt de référence pourrait prochainement augmenter à 1.75%, mais l'impact sur

les loyers reste encore à évaluer et les adaptations éventuelles ne sont pas prévues au budget 2024.

2.1.7 Evolution des charges de fonctionnement service ARLO

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	7'098'081	7'979'100	8'370'300	391'200	4,90%
31	249'050	528'100	529'800	1'700	0,32%
32	0	0	0	0	0,00%
33	1'059'880	896'700	746'700	-150'000	-16,73%
35	0	0	0	0	0,00%
36	2'033'375	3'507'000	3'507'000	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	757'793	833'700	572'200	-261'500	-31,37%
Total	11'198'179	13'744'600	13'726'000	-18'600	-0,14%

Les charges budgétées à la rubrique 31 restent identiques au budget 2023 malgré une sous-utilisation dans les comptes 2022. Ce besoin devra être confirmé sur la base du réalisé 2023.

2.1.8 Evolution des revenus de fonctionnement service ARLO

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	236'872	232'700	232'700	0	0,00%
43	1'176'578	1'642'900	2'044'000	401'100	24,41%
44	0	0	0	0	0,00%
45	0	3'000	2'400	-600	-20,00%
46	0	0	600	600	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	0	600'000	0	-600'000	-100,00%
Total	1'413'450	2'478'600	2'279'700	-198'900	-8,02%

La suppression des revenus à la rubrique 490 s'explique par l'arrêt de la facturation interne entre le Service d'architecture et du logement et le service des gérances, par analogie avec les autres services maîtres d'ouvrages de la Ville.

2.1.9 Evolution des charges de fonctionnement service SPADOM

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	30'446'649	31'359'400	31'599'400	240'000	0,77%
31	7'711'872	7'815'000	7'828'500	13'500	0,17%
32	0	0	0	0	0,00%
33	5'667'197	6'189'500	5'882'000	-307'500	-4,97%
35	0	0	0	0	0,00%
36	127'716	130'000	130'000	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	693'224	1'983'800	901'000	-1'082'800	-54,58%
Total	44'646'659	47'477'700	46'340'900	-1'136'800	-2,39%

L'augmentation des frais de personnel s'explique principalement la progression des annuités du personnel en poste et l'intégration de l'indexation des salaires 2023.

L'entretien des installations de Lausanne Jardin 2024 et la pérennisation d'une partie des projets lauréats sont intégrés aux activités usuelles du service et ne nécessite pas l'engagement de personnel supplémentaire.

L'importante diminution visible dans le compte 390200 est relative à l'arrêt de la facturation interne des transports par le Service achat et logistique Ville (SALV).

2.1.10 Evolution des revenus de fonctionnement service SPADOM

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	3'451'360	3'296'800	3'263'700	-33'100	-1,00%
43	2'025'024	2'155'500	2'135'500	-20'000	-0,93%
44	0	0	0	0	0,00%
45	135'928	131'000	131'000	0	0,00%
46	254'696	343'300	343'300	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	4'102'110	4'285'600	4'270'600	-15'000	-0,35%
Total	9'969'118	10'212'200	10'144'100	-68'100	-0,67%

Au compte 423300, les revenus anticipés de la vente de vins, à la suite des récoltes de qualité en 2022 et 2023 sur les domaines de la Ville, devraient permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2024 sur l'activité vitivinicole.

2.1.11 Evolution des charges de fonctionnement service SOI

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	14'809'613	15'468'200	15'807'200	339'000	2,19%
31	7'892'091	8'189'800	9'194'900	1'005'100	12,27%
32	0	0	0	0	0,00%
33	4'750'870	4'412'900	3'057'000	-1'355'900	-30,73%
35	0	0	0	0	0,00%
36	0	0	0	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	949'489	927'900	952'700	24'800	2,67%
Total	28'402'063	28'998'800	29'011'800	13'000	0,04%

Pour la deuxième année consécutive, le Service d'organisation et d'informatique a collaboré avec les autres services de la Ville afin d'identifier leurs besoins en termes de développements informatiques et d'établir une roadmap pour l'année à venir. Un montant de CHF 900'000.- a par ailleurs été sorti du budget pour permettre le financement de projets pluriannuels au travers d'un crédit-cadre.

L'augmentation des charges de personnel est relative aux 3 EPT créés dans le cadre du préavis 2022/38 sur la stratégie informatique 2023-2027.

La rubrique 312 est notamment impactée par l'augmentation des coûts de l'énergie consommée par le datacenter de la Ville.

L'augmentation de la rubrique 316 est principalement due à l'augmentation des licences facturées par des éditeurs de logiciels tels que Microsoft.

La diminution des amortissements à la rubrique 331 s'explique majoritairement par la fin des amortissements relatifs au préavis 2018/56 (RECOLTE 2019-2023).

2.1.12 Evolution des revenus de fonctionnement service SOI

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	0	0	0	0	0,00%
43	6'074'685	6'111'400	5'840'400	-271'000	-4,43%
44	0	0	0	0	0,00%
45	0	0	0	0	0,00%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	3'291'976	3'310'900	3'291'700	-19'200	-0,58%
Total	9'366'661	9'422'300	9'132'100	-290'200	-3,08%

La diminution des revenus à la rubrique 435 s'explique notamment par l'arrivée à terme de certains contrats de prestations en faveur de tiers, tels que EOS Holding ou encore les villes de Sion ou Lancy.

3. Evolution des EPT par service

Les principales évolutions d'EPT de la Direction par rapport au budget précédent sont les suivants :

Service	B2023	B2024	Evolution	Explication
Secrétariat général LEA	25.80	26.80	1.00	
Cadastre	33.00	32.00	-1.00	
Architecture et logement	51.40	52.20	0.80	
Parcs et domaines	282.90	281.15	-1.75	
Gérances	79.44	80.44	1.00	
Organisation informatique et	88.45	91.45	3.00	
Total Direction LEA	560.99	564.04	3.05	

Comme mentionné précédemment, la légère augmentation des EPT provient essentiellement des EPT prévus dans plusieurs préavis, notamment le préavis 2022/38 relatif à la stratégie informatique 2023-2027.

4. Budget d'investissement

Commentaires des sous-commissaires par rapport à l'avancement des projets et leurs roadmaps ainsi que les montants prévus

- Les principaux montants d'investissements votés ou à voter pour les années à venir au sein de la Direction LEA concernent la rénovation énergétique des bâtiments des patrimoines financiers et administratifs, ainsi que le renforcement de l'informatique communale (stratégie informatique 2023-2027, sécurité des systèmes d'information et protection des données, transformation numérique, etc.). A noter qu'il manque, en lien avec le préavis 2022/38 sur la stratégie informatique 2023-2027, le budget pour les années 2024 et suivantes au Plan des investissements.
- Les investissements relatifs au projet Pôle gare (Préavis 2019/51) continuent malgré le gel du chantier principal par les CFF (études, vélostation, aménagements alentours, etc.).

5. Commentaires particuliers de la COFIN

Vœux :

- Dans l'optique d'une meilleure planification budgétaire et afin d'éviter que certains services ne se retrouvent année après année avec des dépassements budgétaires sur la rubrique 301200 ou, au contraire, du disponible non-utilisé, la commission des

finances souhaite que la budgétisation des auxiliaires soit effectuée sur la base des exercices passés et des besoins effectifs de chaque service. Il encourage à ce titre la Municipalité à procéder à des arbitrages entre les services en veillant à respecter les directives du SFIN relatives à limitation de l'évolution des auxiliaires.

Au vote, la COFIN a accepté ce vœu par :
Oui : 7 | Non : 3 | Abstention : 3

- La commission des finances souhaite que les économies de chauffage réalisées grâce aux rénovations énergétiques des immeubles des patrimoines administratif et financier soient visibles dans le compte de résultat (et pas uniquement au bilan).

Au vote, la COFIN a accepté ce vœu par :
Oui : 11 | Non : 2 | Abstention : 0

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission LEA vous invite à accepter le budget 2024 de cette direction.

Les commissaires :

Mathias Paquier (rapporteur)

Fabrice Moscheni

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction LEA par :

Oui : 7

Non : 5

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

7.5. Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

Lausanne, le 26 octobre 2023

Rapport sur le budget 2024 – Direction Enfance, Jeunesse et Quartiers

Les commissaires soussignés ont examiné le budget 2024 en date du 12 octobre 2023.

Nous tenons à remercier M. le Directeur David Payot ainsi que les personnes suivantes pour la qualité des renseignements fournis :

Service	Personne	Fonction
Psychologie scolaire (SPS)	Karin Barraud	Cheffe de service

	Julien Wisard	Responsable financier
	Claude Demierre	Chef comptable
	Nathalie Gutknecht	Sous-Cheffe comptable
Petite enfance (SPE)	Bertrand Martinelli	Chef de service
	Isabelle Lachavanne	Responsable financière
	Claude Demierre	Chef comptable
Quartiers, jeunesse et familles (SQJF)	Simone Horat	Chef de service
	Anne-Marie Contardo	Adjointe financière
	Claude Demierre	Chef comptable
	Véronique Pedroli	Sous-cherche comptable
Secrétariat général (SGEJQ)	Elsa Kurz	Secrétaire générale
	Claude Demierre	Chef comptable
Santé et prévention (SSPR)	Claude Simarro	Responsable financier
	Claude Demierre	Chef comptable
Écoles et parascolaire (SEP)	Barbara de Kerchove	Cheffe de service
	Rocco Giugno	Adjoint financier
	Claude Demierre	Chef comptable

1. Principales évolutions budgétaires pour la Direction

1.1 Evolution des charges de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	110'699'977	126'592'200	139'709'100	13'116'900	10,36%
31	67'598'738	72'101'600	79'074'300	6'972'700	9,67%
32	0	0	0	0	0,00%
33	16'807'561	18'612'400	19'371'100	758'700	4,08%
35	1'073'809	1'126'200	1'130'100	3'900	0,35%
36	16'563'366	16'670'600	16'970'900	300'300	1,80%
38	2'694'250	0	196'800	196'800	100,00%
39	14'026'488	14'199'800	14'748'900	549'100	3,87%
Total	229'464'192	249'302'800	271'201'200	21'898'400	8,78%

Explication des principales variations par rapport au budget

L'augmentation du groupe 30 s'explique essentiellement par la hausse du personnel liée à la thématique prioritaire de l'augmentation du nombre de places d'accueil dans les centres de vie infantine (CVE) et dans le domaine parascolaire (APEMS). La hausse des charges concernant les biens, services et marchandises (31) est principalement due à la mise en œuvre des nouvelles places d'accueil dans les CVE et APEMS et à l'indexation des entités subventionnées.

L'augmentation du groupe 33 s'explique principalement par l'adaptation des amortissements en adéquation avec les investissements votés.

1.2 Evolution des revenus de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	1'944'803	2'048'800	2'005'200	-43'600	-2,13%
43	32'272'794	33'586'900	36'261'000	2'674'100	7,96%
44	0	0	0	0	0,00%
45	31'863'791	36'067'400	41'123'500	5'056'100	14,02%
46	0	50'000	50'000	0	0,00%
48	11'251	0	0	0	0,00%
49	4'208'208	4'159'400	4'386'200	226'800	5,45%
Total	70'300'847	75'912'500	83'825'900	7'913'400	10,42%

Explication des principales variations par rapport au budget

La création de nouvelles places d'accueil est la raison principale de la hausse des revenus, d'une part, au groupe 43 en raison d'une hausse du nombre de prestations facturées auprès des parents et, d'autre part, au groupe 45 lié à l'augmentation de la participation de la FAJE.

Explication des principales variations par rapport au budget Principales évolutions budgétaires par service

2.1.1 Evolution des charges de fonctionnement service SGEJQ

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	10'989'460	12'425'300	5'835'000	-6'590'300	-53,04%
31	4'692'181	5'026'900	1'068'800	-3'958'100	-78,74%
32	0	0	0	0	0,00%
33	667'719	676'300	0	-676'300	-100,00%
35	0	0	0	0	0,00%
36	13'456'526	13'488'200	10'000	-13'478'200	-99,93%
38	0	0	0	0	0,00%
39	1'882'357	2'001'500	403'000	-1'598'500	-79,87%
Total	31'688'242	33'618'200	7'316'800	-26'301'400	-78,24%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Le budget 2024 est le premier budget depuis la séparation de l'ancien secrétariat général en deux services distincts : service SGEJQ et service quartiers, jeunesse et familles (QJF).
 - o Ce changement structurel explique les variations importantes, dues à des transferts de personnel et de tâches dans le nouveau service QJF.

- Augmentation due à la création d'un poste de sous-chef-fe comptable.
- Le pool de remplacement est en cours de création et compte 26,4 EPT. Pour rappel (voir budget 2023) : « La pérennisation des auxiliaires consiste en la création d'un pool de remplacement. La volonté est de pouvoir engager des personnes fixes pour assurer les remplacements. Elle assure une dotation en personnel fixe renforcée dans chaque structure et prévoit un pool à disposition pour les remplacements. »

2.1.2 Evolution des revenus de fonctionnement service SGEJQ

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	379'790	446'300	0	-446'300	-100,00%
43	901'850	759'200	7'600	-751'600	-99,00%
44	0	0	0	0	0,00%
45	584'652	643'100	38'500	-604'600	-94,01%
46	0	50'000	0	-50'000	-100,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	1'135'974	1'449'000	1'036'500	-412'500	-28,47%
Total	3'002'266	3'347'600	1'082'600	-2'265'000	-67,66%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Les variations des revenus sont dues aux transferts dans le nouveau service QJF.

2.1.3 Evolution des charges de fonctionnement service SPE

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	40'690'268	48'511'500	50'605'500	2'094'000	4,32%
31	36'680'806	38'347'200	42'390'500	4'043'300	10,54%
32	0	0	0	0	0,00%
33	76'079	63'000	69'800	6'800	10,79%
35	704'120	709'100	713'000	3'900	0,55%
36	1'857'470	1'865'900	1'825'800	-40'100	-2,15%
38	0	0	0	0	0,00%
39	2'525'749	2'484'300	2'686'700	202'400	8,15%
Total	82'534'491	91'981'000	98'291'300	6'310'300	6,86%

Explication des principales variations par rapport au budget

- L'augmentation des charges est principalement due aux projets de création de nouvelles places de crèches et de la création des postes nécessaires.
 - o Nouvelles places prévues en 2024 : 129 places - CVE Montchoisi (73 places) + CVE Plaines du Loup (56 places)
- Une partie du budget 2023 consacré à la création de nouvelles places de crèches est repris dans le budget 2024. Places prévues pour 2023 qui seront construites en 2024 : CVE de la Maille (61 places) + CVE Valency (19 places).
 - o Difficulté dans le recrutement car l'école d'éducateurs-rices de l'enfance ne remplit pas les places de formation ouvertes chaque année. Le problème est romand, Pro Enfance et la FAJE font le même constat. Le service veut

notamment ouvrir des places d'apprentissage chaque année pour contribuer à résorber le manque de personnel. En 2024, il y a 14 places supplémentaires, toutes au service de la petite enfance (division 34). Pour la direction, les places passent de 63 à 77 places.

- L'autre difficulté concerne la recherche de locaux. Une task-force a été créée pour bénéficier des compétences à l'interne et des séances régulières ont lieu avec urbanisme et gérances pour suivre la planification et le développement des nouveaux quartiers. Une analyse plus précise des besoins est aussi faite lors de grandes rénovations dans certains quartiers.

Concernant les subventions, les deux baisses s'expliquent ainsi : le CVE Cour (34.365) a déménagé et la baisse des frais de loyers & charges des haltes-jeux et halte-garderies (structures à temps d'ouverture restreint / 34.365) s'explique par l'indexation des charges.

2.1.4 Evolution des revenus de fonctionnement service SPE

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	25'140	23'300	23'300	0	0,00%
43	12'036'271	11'887'400	13'376'000	1'488'600	12,52%
44	0	0	0	0	0,00%
45	10'042'156	13'073'400	16'559'300	3'485'900	26,66%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	333'773	331'200	335'800	4'600	1,39%
Total	22'437'341	25'315'300	30'294'400	4'979'100	19,67%

Explication des principales variations par rapport au budget

Comme expliqué par le service au 1.2, la hausse des revenus est principalement due à la création de nouvelles places d'accueil. Le nombre de prestations facturées aux parents augmente en proportion du nombre de nouvelles places et la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) augmente sa participation.

2.1.5 Evolution des charges de fonctionnement service SEP

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	45'513'012	52'017'400	59'254'700	7'237'300	13,91%
31	25'573'765	27'853'500	30'609'600	2'756'100	9,89%
32	0	0	0	0	0,00%
33	15'993'078	17'798'700	17'706'700	-92'000	-0,52%
35	369'689	417'100	417'100	0	0,00%
36	1'173'724	1'184'500	1'184'500	0	0,00%
38	2'694'250	0	196'800	196'800	0,00%
39	8'018'899	8'064'700	8'286'900	222'200	2,76%
Total	99'336'419	107'335'900	117'656'300	10'320'400	9,62%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Après un budget 2023 largement augmenté pour répondre aux besoins liés à l'amélioration énergétique des bâtiments scolaires, le budget 2024 est plus stable
- L'augmentation du nombre de postes au budget 2024 (549,5 EPT ; +56.67 EPT) est due à diverses décisions :

- Régularisation de personnel auxiliaire par la création de deux pools de remplacements éducatifs (+26,4 EPT) : le but du pool A (surdotation des équipes) est de couvrir les remplacements planifiables (congé maternité, départs, etc.) et le pool B (mutualisé à l'échelle de la Direction EJJ) permet de répondre aux imprévus
 - Le but est de garantir la qualité de l'accueil en ayant des personnes rattachées à une ou des équipes, qui connaissent déjà les enfants et l'équipe, pour garantir la continuité et ne pas perturber les élèves.
 - Objectifs 100% (+16,4 EPT) : suivi de la politique un enfant, une place.
 - Personnel : pérennisation des auxiliaires non éducatifs, principalement dans la maintenance (conciergerie, dépôts, etc. +12,5 EPT)
 - Nouveaux quartiers (+5,1 EPT) : ouverture de l'école des Plaines du Loup
 - Encadrement éducatif (SESAF / +4,4 EPT) : Pour les enfants à besoins particuliers issus des classes spéciales.
- Le prix des abonnements Mobilis a augmenté de 4,3% (35.318)
 - 35.317 : il s'agit d'un transfert. Le secrétariat Municipal subventionnait des fanfares et le service des écoles rémunérait les mêmes ensembles musicaux pour des fêtes. Plus efficient de centraliser la gestion au sein du SEP.
 - La rentrée scolaire 2022-2023 a été la première année complète depuis l'entrée en vigueur de l'arrêt du Tribunal Fédéral sur la limitation de la participation financière des parents aux coûts des camps et des voyages scolaires de 16 CHF par jour et par élève. La Ville a défini un cadre pour les camps et voyages scolaires, de manière homogène et équitable, par année d'études : fermes pédagogiques puis camps à la montagne, camps sportifs et voyage d'études. Impact budgétaire à suivre, une communication au Conseil est en préparation.
 - Un enjeu majeur concerne l'entretien des bâtiments scolaires, comme pour le patrimoine administratif et du patrimoine financier, notamment sous l'angle climatique de l'assainissement énergétique des bâtiments. Les différents services de la Ville ont acquis un outil de gestion commun, qui permettra d'optimiser la gestion du parc et de prioriser les travaux à effectuer.

2.1.6 Evolution des revenus de fonctionnement service SEP

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	1'539'873	1'579'200	1'517'200	-62'000	-3,93%
43	16'967'327	18'356'800	19'556'500	1'199'700	6,54%
44	0	0	0	0	0,00%
45	12'024'386	13'253'800	14'555'000	1'301'200	9,82%
46	0	0	0	0	0,00%
48	11'251	0	0	0	0,00%
49	948'908	946'000	987'800	41'800	4,42%
Total	31'491'745	34'135'800	36'616'500	2'480'700	7,27%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Des économies d'électricité ont été réalisées grâce à des mesures prises dans les écoles (notamment la pose de LED), cela se retrouve dans les revenus supplémentaires.

6.1.1 Evolution des charges de fonctionnement service SSPR

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	6'075'870	6'547'600	6'719'800	172'200	2,63%
31	510'457	728'100	729'500	1'400	0,19%
32	0	0	0	0	0,00%
33	70'685	74'400	105'000	30'600	41,13%
35	0	0	0	0	0,00%
36	63'849	120'500	120'500	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	714'298	771'600	739'100	-32'500	-4,21%
Total	7'435'160	8'242'200	8'413'900	171'700	2,08%

Explication des principales variations par rapport au budget

- La seule variation notable dans les charges est due à une augmentation de 1 EPT d'infirmière en milieu scolaire octroyé par la Direction Générale de la Santé (DGS) depuis la rentrée scolaire 2023-2024. La dotation était inchangée depuis 20 ans et cette augmentation du plan des postes de l'office de santé, entièrement compensée par la Convention qui lie le Canton à la Ville, est donc très appréciée.
- La mise en place du cabinet dentaire des Plaines du Loup est prévue pour le mois de novembre 2023 (matériel livré début novembre). Il comptera deux fauteuils dentaires et remplacera le cabinet des Terreaux et celui de Pierrefleur.
- Le montant dévolu aux formations concernant l'office dentaire reste stable avec pour but de le dépenser. En effet, lors des Comptes 2022, il était déjà fait état d'une « *légère baisse de personnel et des absences (5421.301 & 5421.309). On remarque une baisse globale des montants engagés pour la formation ces dernières années en lien avec les conséquences du COVID.* » À suivre.
- Concernant les subventions, celle liée aux aides individuelles pour les traitements dentaires et orthodontiques n'étant d'année en année pas dépensée dans son intégralité (voir p.ex. le rapport des Comptes 2022), les commissaires posent la question. Le service a pour objectif de fournir davantage d'aide financière et tentera d'augmenter ce chiffre pour atteindre progressivement 75'000 CHF (la moyenne des cinq dernières années se situe à 55'000 CHF).

2.1.8 Evolution des revenus de fonctionnement service SSPR

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	0	0	0	0	0,00%
43	2'263'400	2'529'700	2'529'700	0	0,00%
44	0	0	0	0	0,00%
45	2'415'270	2'498'600	2'656'300	157'700	6,31%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	1'789'553	1'433'200	1'500'400	67'200	4,69%
Total	6'468'223	6'461'500	6'686'400	224'900	3,48%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Pas de commentaires

2.1.9 Evolution des charges de fonctionnement service SPS

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	7'431'367	7'090'400	7'410'800	320'400	4,52%
31	141'529	145'900	148'000	2'100	1,44%
32	0	0	0	0	0,00%
33	0	0	0	0	0,00%
35	0	0	0	0	0,00%
36	11'798	11'500	11'500	0	0,00%
38	0	0	0	0	0,00%
39	885'186	877'700	900'800	23'100	2,63%
Total	8'469'879	8'125'500	8'471'100	345'600	4,25%

Explication des principales variations par rapport au budget

- La seule variation notable dans les charges est due à une augmentation de 1 EPT (0,3 EPT en psychologie et 0,7 en logopédie) attribuée et entièrement financée par le canton. D'autres augmentations de postes décidées par le canton devraient avoir lieu en 2024.
 - o À noter que la répartition des postes entre psychologues, psychomotricien.ne.s et logopédistes bénéficie d'une liberté totale de la cheffe de service. Il existe uniquement un taux global initial datant de 2003 : 2.5 EPT PPLS pour 1000 élèves

2.1.10 Evolution des revenus de fonctionnement service SPS

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	0,00%
41	0	0	0	0	0,00%
42	0	0	0	0	0,00%
43	103'945	53'800	53'800	0	0,00%
44	0	0	0	0	0,00%
45	6'797'327	6'598'500	6'742'000	143'500	2,17%
46	0	0	0	0	0,00%
48	0	0	0	0	0,00%
49	0	0	0	0	0,00%
Total	6'901'272	6'652'300	6'795'800	143'500	2,16%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Pas de commentaires

2.1.11 Evolution des charges de fonctionnement service SQJF

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	0	0	9'883'300	9'883'300	100,00%
31	0	0	4'127'900	4'127'900	100,00%
32	0	0	0	0	100,00%
33	0	0	1'489'600	1'489'600	100,00%
35	0	0	0	0	100,00%
36	0	0	13'818'600	13'818'600	100,00%
38	0	0	0	0	100,00%
39	0	0	1'732'400	1'732'400	100,00%
Total	0	0	31'051'800	31'051'800	100,00%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Comme expliqué sous 2.1.1, le budget 2024 est le premier budget depuis la séparation de l'ancien secrétariat général en deux services distincts : service SGEJQ et service quartiers, jeunesse et familles (QJF). Cette séparation explique les variations de charges. Trois-quarts des employé-e-s de l'ancien secrétariat général sont désormais au sein du service QJF.
- Pas de création de nouveaux postes en lien avec la création de ce nouveau service.
- Concernant la Fondation pour l'Animation socioculturelle Lausannoise (FASL) et l'indexation des salaires, la fondation a indexé en 2023 en utilisant son propre budget (comme les autres structures tel l'espace des inventions, le CPO et la Fièvre). Elle a ensuite fait une demande de dépassement budgétaire pour 2024.
 - o Pour 2024, l'augmentation est de 330'000 francs : 230'000 CHF pour l'indexation des salaires (dès 2024 et sans rétro actif) et 100'000 CHF pour compenser un certain déséquilibre entre la subvention et le développement des dépenses de fonctionnement. Cette décision fait aussi suite à l'audit de la FASL par le CFL de la Ville et à ses conclusions

2.1.11 Evolution des revenus de fonctionnement service SQJF

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0	0	0	0	100,00%
41	0	0	0	0	100,00%
42	0	0	464'700	464'700	100,00%
43	0	0	737'400	737'400	100,00%
44	0	0	0	0	100,00%
45	0	0	572'400	572'400	100,00%
46	0	0	50'000	50'000	100,00%
48	0	0	0	0	100,00%
49	0	0	525'700	525'700	100,00%
Total	0	0	2'350'200	2'350'200	100,00%

Explication des principales variations par rapport au budget

- Pas de commentaires.

3. Evolution des EPT par service

Les principales évolutions d'EPT de la Direction par rapport au budget précédent sont les suivants :

Service	B2023	B2024	Evolution	Explication
Secrétariat général EJQ	92.99	51.66	-41.33	
Service des Quartiers, Jeunesse et Famille (SQJF)		72.43	72.43	
Psychologie scolaire	49.60	50.60	1.00	
Santé et Prévention	46.83	47.83	1.00	
Ecoles et du parascolaire	492.85	549.52	56.67	
Petite enfance	433.81	472.47	38.66	
Total Direction EJQ	1'116.07	1'244.50	128.42	

Commentaires des sous-commissaires concernant l'évolution des EPT

- De nombreux commentaires concernant l'évolution des EPT figurent dans les commentaires de chaque service.

4. Budget d'investissement

- *Commentaires des sous-commissaires par rapport à l'avancement des projets et leurs roadmaps ainsi que les montants prévus*
- Question posée au service des écoles et parascolaire (SEP) : comment se fait-il qu'il y ait souvent une année vide lors de certains gros travaux ? Cela est dû à une anticipation de décalage souvent dû aux crédits d'études ou d'études complémentaires.
- Crédits-complémentaire pour le Collège de St-Roch, du Belvédère et des Plaines du Loup.
- La mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire des services de l'accueil de jour des enfants (SPE), qui concerne la participation financière des parents, sera

probablement retardée à 2025.

5. Commentaires particuliers de la COFIN

Vœux / remarques

- La convention de subventionnement de la FASL arrive à échéance en 2023. Un avenant à la convention a été établi lors du transfert de la cabane des Bossons. Un élément ne figure pas dans cette convention, l'indexation. Négociations à venir, un avenant sera établi d'ici là.
- Les commissaires ont questionné le Directeur concernant le décalage dans la création de places en crèches. N'y a-t-il pas un risque de voir un certain nombre de places finalement ne pas être construites ?
 - o Propos rassurants du Directeur qui assure que les places planifiées en 2024 seront réalisées et que le décalage de six mois pour les places prévues pour 2023 ne sera pas allongé.

Les commissaires expriment un vœu :

- *Pour accompagner au mieux le développement important du nombre de places d'accueil préscolaire et parascolaire, la commission des finances souhaite que la Direction EJQ veille à développer en parallèle et de façon suffisante le nombre de postes dans le domaine administratif (RH, finances, coordination, etc.).*

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, **la sous-commission EJQ vous invite à accepter le budget 2024 de cette direction.**

Les commissaires :

Ilias Panchard (rapporteur)

Yvan Salzmann

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances à l'unanimité.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction EJQ par :

Oui : 6 (voix prépondérante du Président)

Non : 6

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

7.6. Finances et mobilité (FIM)

Lausanne, le 7 novembre 2023

Rapport sur le budget 2024 – Direction Finances et mobilité

Les commissaires soussigné-e-s ont examiné le budget 2024 en date du 25 et 26 octobre 2023.

Nous tenons à remercier Mme la Directrice Florence Germond ainsi que les personnes suivantes pour la qualité des renseignements fournis :

Service	Personnes	Fonction
Finances	M. Emmanuel Bourquin	Chef de service
Mobilité et aménagement des espaces publics	M. Patrick Etournaud	Chef de service
	M. Nicolas Deig	Responsable financier et qualité
Propreté urbaine	Mme Sylvie Ecklin	Cheffe de service adjointe
	Mme Maya Müller	Economiste
Secrétariat général	Mme Valentina Andreoli	Cheffe de service
	Mme Joëlle Morêt	Déléguée à l'égalité et la diversité
Achat et logistique Ville	M. Luc Perraux	Chef de service
	M. Philippe Martin	Adjoint au chef de service
SPEL	Mme Vesna Stanimirovic	Cheffe de service
	Mme Catherine Crevoisier	Adjointe de la cheffe de service

1. Principales évolutions budgétaires pour la Direction Finances et mobilité

1.1 Evolution des charges de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	81'635'732	81'747'500	79'136'400	-2'611'100	-3,19%
31	31'573'511	42'807'700	40'874'100	-1'933'600	-4,52%
32	26'095'206	29'034'900	31'475'700	2'440'800	8,41%
33	35'343'773	30'215'900	32'222'100	2'006'200	6,64%
35	2'624'872	2'605'000	2'683'000	78'000	2,99%
36	10'703'824	10'802'600	10'699'600	-103'000	-0,95%
38	38'512'452	486'000	162'000	-324'000	-66,67%
39	25'287'521	23'688'900	25'046'800	1'357'900	5,73%
Total	251'776'891	221'388'500	222'299'700	911'200	0,41%

Les charges de la Direction FIM sont stables par rapport au budget 2023. Les principaux points sont les suivants :

Au niveau du groupe 30 (charges liées au personnel comprenant notamment salaires, prévoyance et assurances), la baisse s'explique d'une part à travers **la diminution des ETP** (-17 ETP environ) de la Direction FIM et d'autre part à travers **l'indexation des salaires en 2024** qui est estimé de CHF 5 millions inférieur par rapport au montant budgété en 2023 (l'indexation des salaires en 2024 est estimée à 2%, un peu en dessous de celle de 2023 qui avait été budgétée à 3% (chiffre 409301 – Correctif de la masse salariale). **L'indexation anticipée pour 2024 impacte à hauteur de CHF 14.1 millions le budget de la ville par rapport au budget 2023.** En conséquence, sous l'angle des charges salariales budgétées en 2024, l'indexation 2024 vient s'ajouter à l'indexation 2023.

Au niveau du groupe 31 (couvrant notamment les achats, les charges d'entretiens des immeubles, l'énergie, les loyers...), il y a une diminution de CHF 1.5 million de l'enveloppe englobant la hausse des frais d'énergie qui est intégrée au Service des finances pour l'ensemble de la Ville ainsi que la réduction des frais d'emprunt (CHF 0.3 million).

Au niveau du groupe 32 (intérêts de la dette), la variation s'explique par **l'augmentation des intérêts en lien essentiellement avec l'augmentation de la dette bancaire d'environ CHF 90 millions, et complétée par l'évolution des taux d'intérêt** suite à l'abandon du taux plancher par la BNS.

L'augmentation du groupe 33 (amortissements des investissements du patrimoine administratif et financier) s'explique principalement au PUR avec **l'augmentation des charges d'amortissements** des machines, mobilier et véhicules en lien avec les autorisations d'achats ainsi qu'à MAP avec l'augmentation des amortissements des crédits d'investissements due au démarrage de l'amortissement du crédit d'investissement « Crédits-cadres bisannuels 2023-2024 ».

La baisse au niveau du groupe 38 (attribution aux financements spéciaux : fonds) résulte de la hausse des charges au niveau du Centre intercommunal de gestion des déchets (unité qui équilibre chaque année ses charges et ses revenus par un prélèvement ou une attribution au fonds déchets).

1.2 Evolution des revenus de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	574'262'832	550'700'000	568'900'000	18'200'000	3,30%
41	1'700	5'000		-5'000	-100,00%
42	51'904'415	42'601'600	46'371'800	3'770'200	8,85%
43	54'135'075	52'340'200	50'956'900	-1'383'300	-2,64%
44	10'623'426	9'500'000	10'000'000	500'000	5,26%
45	17'341'520	20'730'000	20'270'000	-460'000	-2,22%
46	43'193	46'000	210'000	164'000	356,52%
48	6'474'406	2'223'300	3'678'000	1'454'700	65,43%
49	28'032'231	28'499'500	27'622'000	-877'500	-3,08%
Total	742'818'797	706'645'600	728'008'700	21'363'100	3,02%

Les revenus de la Direction FIM sont budgétés en hausse de 3,02% par rapport à 2023.

Les principales variations se situent au service des finances en lien **avec l'amélioration des recettes fiscales de l'ordre de CHF 18 millions** (à noter que la récente décision cantonale de baisse fiscale de 3.5% de l'imposition des personnes physiques n'impacte pas le budget relatif à l'impôt communal) ainsi que l'augmentation de la rémunération dans le cadre de l'octroi de cautionnements – qui est un montant perçu pour rémunérer le risque et une marge prit par la ville sur les cautionnements (+CHF 0.7 million) et l'augmentation des dividendes de EOS Holding et de Gaznat SA budgétés en hausse de, respectivement, CHF 2.15 millions et CHF 1 million.

Au groupe 43 (comprenant les prestations facturées et diverses recettes), la diminution de revenus s'explique principalement par **un changement de comptabilisation en lien avec les remboursements d'APG qui sont dorénavant budgétés dans les budgets des services concernés.**

Au groupe 44, ce revenu supplémentaire (CHF 0.5 million) est dû à l'adaptation en fonction des comptes 2022 de l'impôt sur les gains immobiliers.

Quant au groupe 45, il y a une diminution de la participation des communes voisines aux frais des déchetteries (CHF 0.28 million) ainsi qu'une diminution de la participation cantonale à l'entretien des routes à PUR (CHF 0.18 million) résultant de l'évolution des prestations

réalisées par PUR dans l'entretien des routes cantonales

La hausse des revenus relatifs au groupe 48 (prélèvements sur les fonds) résulte d'un prélèvement plus important (+ CHF 1.5 millions) par le service de la propreté urbaine sur les fonds pour la gestion des déchets urbains afin d'équilibrer le résultat du centre intercommunal de gestion des déchets.

Explication des principales variations par rapport au budget - Principales évolutions budgétaires par service

i. Evolution des charges de fonctionnement service SGFIM

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	2'099'854	2'125'300	2'404'400	279'100	13,13%
31	43'201	99'600	89'600	-10'000	-10,04%
32	0			0	
33	625'000	625'000	851'800	226'800	36,29%
35	0			0	
36	10'267'440	10'350'000	10'360'000	10'000	0,10%
38	0			0	
39	1'106'507	1'268'800	1'288'600	19'800	1,56%
Total	14'142'001	14'468'700	14'994'400	525'700	3,63%

Les charges sont en hausse de 3,63%. Les principales variations par rapport au budget 2023 s'expliquent comme suit :

- Hausse des charges du groupe 30 lié à l'indexation des salaires de l'année 2023 et à la hausse des ETP du service (+ 1,6 ETP, compensé au sein de la direction) dont +0,8 ETP dédié à l'égalité et à la diversité ainsi qu'à la nouvelle règle comptable qui consiste à imputer les charges d'assurances accidents professionnels au niveau des services et non plus centralisé au Service du personnel (SPEL).
- Hausse des amortissements du patrimoine administratif (chiffre : 331, + CHF 226'800) en lien avec la validation du nouveau préavis places de jeu – 4^e étape (2021/16). Impact sur le budget : 226'800 CHF pendant 10 années.

ii. Evolution des revenus de fonctionnement service SGFIM

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	0			0	
42	316'601	250'000		-250'000	-100,00%
43	174'156	94'500	324'500	230'000	243,39%
44	0			0	
45	0			0	
46	0			0	
48	0			0	
49	0			0	
Total	490'757	344'500	324'500	-20'000	-5,81%

Les variations aux chiffres 439 et 424 sont liées au nouveau plan comptable.

2.2.1 Evolution des charges de fonctionnement service des finances

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	5'575'731	6'711'500	7'318'200	606'700	9,04%
31	2'059'751	5'869'900	4'000'300	-1'869'600	-31,85%
32	26'095'206	29'034'900	31'475'700	2'440'800	8,41%
33	17'550'689	12'170'000	11'697'300	-472'700	-3,88%
35	2'574'756	2'500'000	2'600'000	100'000	4,00%
36	0			0	
38	38'454'550			0	
39	2'932'319	1'976'900	2'992'100	1'015'200	51,35%
Total	95'243'001	58'263'200	60'083'600	1'820'400	3,12%

Les charges du service des finances sont en hausse de 3,12%. Les principales variations par rapport au budget 2023 s'expliquent comme suit :

- Hausse des intérêts de la dette court terme (chiffre 321, + CHF 2,4 millions par rapport au budget 2023) à mettre essentiellement en lien avec la hausse de la dette bancaire estimée à environ CHF 90 millions étant la conséquence d'une insuffisance d'autofinancement des investissements.
- Le taux d'intérêt moyen court terme et long terme sont estimés à 2,1% en 2024 contre 2 % en 2023.
- Adaptation des charges liées aux imputations internes aux comptes 2022, résultant de prestations transverses fournies dans le domaine de l'économie, du sport et de la culture (chiffre 39, + CHF 1 millions).
- A noter que les éléments suivants contribuent à réduire la hausse des charges :
 - Frais d'emprunts en baisse (chiffre 318, - CHF 922'800).
 - Baisse du montant budgété par le Service des finances pour l'augmentation des prix de l'énergie et des combustibles pour l'ensemble de l'administration communale (chiffre 312, - CHF 1,5 millions).
 - Les amortissements du projet d'implémentation du nouvel ERP (chiffre 331,- CHF 772'700) seront inférieurs en 2024 par rapport à 2023.

2.2.2 Evolution des revenus de fonctionnement service des finances

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	574'262'832	550'700'000	568'900'000	18'200'000	3,30%
41	0			0	
42	27'495'253	18'441'200	22'238'800	3'797'600	20,59%
43	9'334'819	5'863'800	5'304'300	-559'500	-9,54%
44	10'623'426	9'500'000	10'000'000	500'000	5,26%
45	0			0	
46	0			0	
48	6'339'656	600'000	600'000	0	0,00%
49	23'593'951	22'647'200	22'846'400	199'200	0,88%
Total	651'649'936	607'752'200	629'889'500	22'137'300	3,64%

Les revenus du service des finances sont en hausse de 3,64%. Les principales variations par rapport au budget 2023 s'expliquent comme suit :

- **Hausse des revenus issus des impôts sur les personnes physiques (chiffre 400,**

+ CHF 9'100'000) et des personnes morales (chiffre 401, + CHF 5'900'000). La hausse des revenus budgétée pour les personnes physiques suit statistiquement la hausse de l'IPC (environ +1,6%) et l'arrivée d'habitants dans le cadre du projet Métamorphose. En ce qui concerne les personnes morales, la hausse des revenus d'impôt des personnes morales est calculée sur la base des comptes 2022, apurés des effets liés aux taxations rétroactives dont les effets ne sont pas pérennes. Il est à noter que les impôts des personnes morales continuent à progresser malgré l'entrée en vigueur de la RIE III (notamment diminution du taux d'imposition effectif à 14% à Lausanne) en 2019 puis de la RFFA (fin des statuts spéciaux) en 2020.

- Augmentation des dividendes de EOS Holding et de Gaznat SA budgétés en hausse de CHF 2.15 millions respectivement CHF 1 million (chiffre 425)

2.3.1 Evolution des charges de fonctionnement service du personnel

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	9'888'226	5'506'800	-425'900	-5'932'700	-107,73%
31	1'718'380	2'683'900	2'643'900	-40'000	-1,49%
32	0			0	
33	0			0	
35	0			0	
36	0			0	
38	0			0	
39	650'574	540'000	540'200	200	0,04%
Total	12'257'181	8'730'700	2'758'200	-5'972'500	-68,41%

La forte baisse des charges résulte de :

- La nouvelle règle comptable qui consiste à imputer les charges d'assurances accidents professionnels (chiffre 305, - CHF1'105'300) au niveau des services et non plus de manière centralisée au niveau du Service du personnel (SPEL).
- L'adaptation du correctif de la masse salariale à l'évolution de l'indexation (l'indexation des salaires en 2024 est estimé à 2%, un peu en dessous de celle de 2023 qui avait été budgétée à 3% (chiffre 409301 – Correctif de la masse salariale).

Par ailleurs, malgré des charges budgétées stables entre 2023 et 2024 sur la rubrique 318 (honoraires et prestations de services), il est à noter que les montants budgétés sont de près de CHF 1 million supérieur par rapport aux comptes 2022. Des explications ont été demandées au SPEL. La raison apportée est que suite à l'expérience de 2022 (volume des prestations d'Unisanté réduit et de ce fait le forfait convenu adapté), des réflexions ont été menées et les ressources ont été allouées différemment tout en maintenant le même volume de prestations, notamment en internalisant une partie des prestations. Au moment de la conception du budget 2024, tout n'était pas encore connu, certaines réflexions sont encore en cours.

2.3.2 Evolution des revenus de fonctionnement service du personnel

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	0			0	
42	106'735			0	
43	2'871'304	2'165'700	995'100	-1'170'600	-54,05%
44	0			0	
45	0			0	
46	0			0	
48	0			0	
49	1'126'262	979'900	1'243'100	263'200	26,86%
Total	4'104'301	3'145'600	2'238'200	-907'400	-28,85%

La forte baisse des revenus résulte de la nouvelle règle comptable qui consiste à imputer les remboursements (chiffre 436) liés aux assurances accidents professionnels au niveau des services et non plus de manière centralisée au Service du personnel (SPEL).

2.4.1 Evolution des charges de fonctionnement service de la mobilité et des aménagements des espaces publics

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	16'092'163	17'799'200	18'821'600	1'022'400	5,74%
31	6'275'300	7'212'500	7'774'400	561'900	7,79%
32	0			0	
33	11'057'823	11'009'700	11'786'000	776'300	7,05%
35	0			0	
36	419'588	406'600	309'600	-97'000	-23,86%
38	0			0	
39	18'152'834	18'375'400	18'573'100	197'700	1,08%
Total	51'997'708	54'803'400	57'264'700	2'461'300	4,49%

Les charges du service Mobilité et des aménagements des espaces publics sont budgétées en hausse de 4,49%. Les principales variations par rapport au budget 2023 s'expliquent comme suit :

- La hausse des charges liées au personnel résultant de : +2 ETP dédiée à la gestion de nouveaux projets, l'indexation des salaires 2023 et le report des assurances accidents depuis le SPEL vers les services.
- La mise en œuvre du projet synergie qui amène, dès 2024, le Service à faire appel aux prestations du SALV qui lui sont refacturées (chiffre 318, + CHF 425'000).
- La hausse des amortissements (chiffre 332, + CHF 736'300) provenant de nouveaux investissements à amortir.

A noter néanmoins la baisse des montants déboursés pour le subventionnement du P+R de Vennes à hauteur de CHF 100'000 (chiffre 365).

2.4.2 Evolution des revenus de fonctionnement service de la mobilité et des aménagements des espaces publics

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	1'700	5'000		-5'000	-100,00%
42	22'688'001	22'750'100	22'972'700	222'600	0,98%
43	2'486'863	2'270'100	2'271'900	1'800	0,08%
44	0			0	
45	9'418'505	11'200'000	11'200'000	0	0,00%
46	43'193	46'000	210'000	164'000	356,52%
48	0			0	
49	672'791	446'700	731'500	284'800	63,76%
Total	35'311'052	36'717'900	37'386'100	668'200	1,82%

Les revenus du service la mobilité et des aménagements des espaces publics sont en hausse de 1,82%. Cela s'explique par :

- Adaptation aux comptes de la facturation pour l'occupation du domaine public (SIL) à hauteur de CHF 222'600 (chiffre 427)
- Hausse des imputations internes (chiffre 490, + CHF 284'800 Synergie).

2.5.1 Evolution des charges de fonctionnement service Propreté urbaine

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	35'751'035	36'522'200	37'608'400	1'086'200	2,97%
31	15'416'078	17'419'900	17'359'600	-60'300	-0,35%
32	0			0	
33	4'089'117	4'307'700	5'610'700	1'303'000	30,25%
35	50'117	105'000	83'000	-22'000	-20,95%
36	16'796	46'000	30'000	-16'000	-34,78%
38	57'902	324'000	0	-324'000	-100,00%
39	975'211	1'027'200	1'096'200	69'000	6,72%
Total	56'356'256	59'752'000	61'787'900	2'035'900	3,41%

Les charges du service Propreté urbaine sont budgétées en hausse de 3,41%. Les principales variations par rapport au budget 2023 s'expliquent comme suit :

- La hausse des charges liées au personnel résultant de : +3 ETP, environ dont deux créations de poste pour la réalisation de la prestation (« convention tags ») et un poste transféré depuis SPADOM
- La hausse des amortissements du patrimoine administratif résultant de la hausse des achats de véhicules et de bornes électriques

2.5.2 Evolution des revenus de fonctionnement service Propreté urbaine

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	0			0	
42	249'850	131'000	131'000	0	0,00%
43	32'220'929	32'884'900	31'889'700	-995'200	-3,03%
44	0			0	
45	7'923'015	9'530'000	9'070'000	-460'000	-4,83%
46	0			0	
48	134'750	1'623'300	3'078'000	1'454'700	89,61%
49	488'170	511'800	475'900	-35'900	-7,01%
Total	41'016'714	44'681'000	44'644'600	-36'400	-0,08%

Les revenus du service Propreté urbaine sont en baisse de 3,2% mais apparaissent stables du fait du prélèvement sur le fonds déchets (422481, CHF 1'506'500). Les principaux éléments sont les suivants :

- Baisse des revenus liés aux prestations du Centre intercommunal de gestion des déchets (422435, - CHF 1'191'700) telles que les ventes de containers, le ramassage de déchets spéciaux et projection de baisse des cours du papier et du carton.
- Baisse des revenus liés aux prestations réalisées par l'unité Propreté du domaine public (423435, - CHF 220'000) résultant de la baisse du volume de prestations de nettoyages effectuées pour le Canton (sorties d'autoroutes), le renoncement du MCBA de conclure un contrat de prestation de nettoyage et les baisses de revenus liés à la cessation du financement du nettoyage des abribus par la SGA.
- Baisse des revenus liés aux taxes de raccordement et d'utilisation (422434, - CHF 628'100) résultant de la baisse des volumes (taxe de base pour les propriétaires).
- Baisse des participations et remboursements d'autres communes, dans le cadre de la péréquation, résultant de l'évolution des activités et des prestations effectuées par la Ville (chiffre 423451, - CHF 180'000, chiffre 422452, - CHF 280'000).

2.6.1 Evolution des charges de fonctionnement service Achats et logistique Ville

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	12'228'723	13'082'500	13'409'700	327'200	2,50%
31	6'060'801	9'521'900	9'006'300	-515'600	-5,41%
32	0			0	
33	2'021'144	2'103'500	2'276'300	172'800	8,21%
35	0			0	
36	0			0	
38	0	162'000	162'000	0	0,00%
39	1'470'076	500'600	556'600	56'000	11,19%
Total	21'780'745	25'370'500	25'410'900	40'400	0,16%

Les charges du service Achat et logistiques Ville sont stables. Les principales variations par rapport au budget 2023 sont les suivantes :

- Baisse des charges liées à l'achat de carburants et combustibles pour les besoins de l'ensemble de l'administration due à la constitution d'une réserve (chiffre 318, - CHF 600'000).

- Hausse des charges liées aux amortissements du patrimoine administratif (chiffre 331, CHF 172'800) résultant d'investissements dans la rénovation du magasin et de dispositifs d'équipements.

2.6.2 Evolution des revenus de fonctionnement service Achats et logistique Ville

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0			0	
41	0			0	
42	1'047'975	1'029'300	1'029'300	0	0,00%
43	7'047'004	9'061'200	10'171'400	1'110'200	12,25%
44	0			0	
45	0			0	
46	0			0	
48	0			0	
49	2'151'058	3'913'900	2'325'100	-1'588'800	-40,59%
Total	10'246'037	14'004'400	13'525'800	-478'600	-3,42%

Les revenus du service Achat et logistiques Ville sont budgétés en baisse de 3,42%. Les principales variations par rapport au budget 2023 sont les suivantes :

- Hausse des revenus issus des ventes et prestations de services (chiffre 435, CHF 1'110'700) résultant de la facturation des garages à MAP et à PUR dans le cadre de la reprise des garages par le SALV.
- Diminution des recettes liées aux prestations internes, suite à la réduction de la facturation aux services non-commercialisés (chiffre 490, - CHF 1'588'800).

3 Evolution des EPT par service

Les principales évolutions d'EPT de la Direction par rapport au budget précédent sont les suivantes :

Service	B2023	B2024	Evolution
Secrétariat général FIM	14.50	16.10	1.60
Finances	46.35	48.05	1.70
Personnel	83.05	57.98	-25.07
Mobilité et aménagement des espaces publics	138.55	140.55	2.00
Propreté urbaine	339.20	342.50	3.30
Achats et logistique Ville	111.03	109.83	-1.20
Total Direction FIM	732.68	715.01	-17.67

Le changement principal se situe au niveau du service du personnel. La baisse s'explique par la suppression de 6 postes en CDD de la cellule contentieux (mise en place suite au changement du système de rémunération en 2017. Projet à présent terminé) et l'arrêt de la mesure qui consistait à centraliser au niveau du SPEL, une enveloppe de 20 EPT pour la pérennisation des auxiliaires. Le processus de pérennisation a été réalisé et peut dès lors être retiré.

4 Budget d'investissement

Sur la base de leurs entretiens et de la documentation reçue, les sous-commissaires établissent les constats suivants :

- Les investissements de l'année 2023 manquent au tableau détaillant les investissements par projet (présentés à partir de 2024 seulement). En conséquence, le document ne fournit pas la répartition complète du solde disponible affiché et péjore la bonne compréhension des investissements prévus.
- Concernant les « objets à voter » (représentant un montant brut d'investissement de CHF 97'725'000 en 2024 pour l'ensemble des directions), les montants prévus pour être investis en 2024 sont surestimés dans certains cas. Par exemple, pour le changement d'ERP du service du personnel, CHF 1'850'000 sont budgétés pour 2024 alors que le préavis n'est pas encore sorti au moment de la rédaction de ce rapport. Il est difficile pour les sous-commissaires d'estimer la part des projets qui sont dans une situation similaire. Néanmoins, cet effet pourrait tendre à surestimer l'insuffisance d'autofinancement prévue ainsi que le déficit du budget de fonctionnement (du fait de la surestimation des amortissements budgétés).

5 Commentaires particuliers de la COFIN

Vœux :

1. Dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'année N+1, la commission des finances demande à la Municipalité d'ajouter au tableau des investissements, pour chaque projet, une colonne présentant les investissements qui étaient budgétés l'année N et éventuellement une adaptation de ces prévisions, si pertinent, afin de fournir la vue la plus représentative possible aux commissaires.

Au vote, la COFIN a accepté ce vœu par :
Oui : 12 | Non : 1 | Abstention : 0

2. Dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'année N+1, la commission des finances demande à la Municipalité de transmettre des renseignements complémentaires relatifs aux écarts importants en matière de subventions aux institutions budgétés par rapport à l'année N.

Au vote, la COFIN a accepté ce vœu par :
Oui : 10 | Non : 1 | Abstention : 2

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission FIM vous invite à accepter le budget 2024 de cette direction.

Angélique Chatton (rapporteuse)

Paulraj Kanthia

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction FIM par :

Oui : 6 (voix prépondérante du Président)

Non : 6

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

7.7. Services industriels (SIL)

Lausanne, le 5 novembre 2023

Rapport sur le budget 2024 – Direction Services industriels

Les commissaires soussignées ont examiné le budget 2024 lors de leurs visites des services les 18 et 24 octobre 2023.

Nous remercions vivement M. Xavier Company, directeur des SIL, M. Pichon, chef des services partagés des SIL, M. Cottier chef du service commercial, ainsi que M. Jérôme Guignard, pour la qualité de leur réponse à nos questions.

1. Introduction :

Le budget de l'année 2024 propose un bénéfice global de CHF 31'721'700 après allocations et prélèvements dans les divers fonds de réserve et péréquation, soit un bénéfice en légère régression (-2,1%) par rapport au budget 2023 (cf. chapitre 2 ci-dessous).

L'augmentation des charges est principalement liée à l'augmentation des coûts d'approvisionnement fin 2022 dès lors que les achats d'énergie sont lissés sur trois ans. L'augmentation des coûts d'achat étant répercutée, jusqu'à une certaine mesure, sur les consommateurs, les revenus augmentent également.

Pour rappel, la chute drastique du bénéfice des SiL entre l'exercice 2022 et les suivants provient essentiellement de la décision d'attribuer le bénéfice issu de la vente de gaz fossile au fonds pour la transition énergétique.

1.1 Evolution des charges de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	69'399'367.92	79'807'800	82'044'700	2'236'900	2.80%
31	307'037'045.71	337'839'300	407'776'300	69'937'000	20.70%
32	11'851'038.38	11'485'100	12'364'300	879'200	7.66%
33	40'207'338.33	37'293'700	37'022'200	-271'500	-0.73%
35	0.00	0	0	0	-
36	0.00	0	0	0	-
38	40'361'362.62	48'621'100	52'719'900	4'098'800	8.43%
39	0.00	0	0	0	-
Total	468'856'152.96	515'047'000	591'927'400	76'880'400	14.93%

- La hausse des charges du groupe 30 s'explique essentiellement par l'augmentation de 8.3 EPT principalement en lien avec le développement du chauffage à distance et pour l'application du plan climat ;
- Pour le groupe 31, l'augmentation est due à la hausse des tarifs d'approvisionnement en électricité et en gaz ;
- Au groupe 32, l'augmentation des coûts d'intérêts est due aux nombreux projets à venir dans le cadre de la transition énergétique et dont le financement tient compte d'un taux de 2% d'intérêt ;

- La hausse des attributions aux fonds et aux financements spéciaux du groupe 38 est due principalement à l'attribution de la taxe de l'éclairage public au Fonds de péréquation de l'éclairage public (380.011) ainsi qu'au rattrapage sur les tarifs d'acheminement de l'électricité et du gaz par les fonds de différence de couverture (380.012). En parallèle, une variation à la baisse de l'attribution du bénéfice partiel du gaz au Fonds de transition énergétique liée à la part renouvelable dans le mix d'approvisionnement diminue l'augmentation du groupe (380.010)

Compte	Désignation compte	Réel 2022	Budget 2023	Budget 2024	Écarts B24 vs B23
380010	Attribution réserves	-14'413'107	-31'512'000	-27'919'800	3'592'200
380011	Attribut. Péréquation	-6'461'507	-	-9'087'300	-9'087'300
380012	Attrib. Diff. Couvert	-19'486'748	-17'109'100	-16'149'700	959'400
Total 380		-40'361'363	-48'621'100	-53'156'800	-4'535'700

1.2 Evolution des revenus de fonctionnement

En CHF	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	0.00	0	0	0	-
41	0.00	0	0	0	-
42	13'056'859.52	4'458'700	3'392'800	-1'065'900	-23.91%
43	459'755'643.59	510'605'200	538'031'600	27'426'400	5.37%
44	0.00	0	0	0	-
45	161'773.00	180'000	180'000	0	0.00%
46	937'172.60	0	193'000	193'000	-
48	41'176'098.34	32'211'200	81'851'600	49'640'400	154.11%
49	0.00	0	0	0	-
Total	515'087'547.05	547'455'100	623'649'000	76'193'900	13.92%

- La diminution des revenus du groupe 42 est due principalement à la baisse des produits exceptionnels du patrimoine administratif en particulier ceux liés aux axes forts (Diminution des remboursements des TL pour le chantier du TRAM). L'écart entre les comptes 2022 et les budgets 2023, 2024 s'explique car le réel 2022 tenait compte des recettes de la vente de la participation de Neo technologie SA.
- La hausse des revenus du groupe 43 s'explique essentiellement par l'augmentation des tarifs de vente et d'acheminement d'électricité, gaz et chauffage à distance.
- Concernant les prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux (48), l'augmentation est liée au prélèvement dans les fonds de différence de couverture au Service commercial (COM) (480.012) ainsi que dans le Fonds de péréquation de l'éclairage public au Secrétariat général (SGSIL) (480.011).

Au 480.014, les CHF 26'707'500 mios représentent la part des charges mise au budget des SIL qui n'est pas prise en compte lors de la fixation des tarifs de l'énergie. Cette opération comptable permet d'éviter les marges négatives.

Compte	Désignation compte	Réel 2022	Budget 2023	Budget 2024	Écarts B24 vs B23
480010	Prélèv. Sur réserves	1'765'454	2'500'000	3'000'000	500'000
480011	Prélèv. s/ péréquation	5'753'038	1'222'500	22'108'200	20'885'700
480012	Prélèv. Diff. Couv.	31'934'912	1'005'000	27'777'900	26'772'900
480013	Comp. Dép. invest.	1'722'695	7'516'400	7'660'000	143'600
480014	Écart budget-costing	-	20'195'300	26'707'500	6'512'200
481004	Prélèv. fonds CO2	-	-	100'000	100'000
481005	Prélèv. fonds climat	-	-	803'000	803'000
Total 480 et 481		41'176'098	32'439'200	88'156'600	55'717'400

2. Budget de la Direction

2.1 Introduction

Les chiffres donnés au chiffre 2 sont extraits de la comptabilité analytique et non du budget stricto sensu. Notre Conseil ne se prononce pas directement sur eux, néanmoins ils sont inclus ici car ils sont probablement les plus explicites sur l'activité des SiL.

2.2 Les charges et revenus par produits

	Réel 2022	Budget 2023	Budget 2024
Electricité			
Résultat ordinaire	9'716'613	16'071'593	15'322'033
Rbt clients élec. (tarifs 2009-2010)	-8'519'700	-8'519'700	-8'519'700
Prélèvements sur réserves	-	1'500'000	-
Résultat final	1'196'913	9'051'893	6'802'333
Gaz			
Résultat ordinaire	27'258'381	29'635'417	29'708'108
Attri. fds transition énergétique	-	-20'194'000	-19'053'600
Prélèvements sur réserves	-	1'000'000	3'000'000
Résultat final	27'258'381	10'441'417	13'654'508
Chauffage à distance			
Résultat ordinaire	10'082'566	16'708'707	13'872'527
Prélèvements sur réserves	-	-	-
Plan climat	-	-	-
Résultat final	10'082'566	16'708'707	13'272'527
Multimédia			
Résultat ordinaire	-536'856	-3'413'704	-2'847'202
Prélèvements sur réserves	-	-	-
Résultat final	-536'856	-3'413'704	-2'847'202
Prestations pour tiers			
Résultat ordinaire	-1'018'042	-1'231'412	-542'367
Prélèvements sur réserves	-	-	-
Résultat final	-1'018'042	-1'231'412	-542'367
Autres (hors SiL)			
Résultat ordinaire	9'248'432	851'199	781'902
Prélèvements sur réserves	-	-	-
Résultat final	9'248'432	851'199	781'902
TOTAL			
Résultat ordinaire	54'751'094	58'621'800	56'295'000
Rbt clients élec. (tarifs 2009-2010)	-8'519'700	-8'519'700	-8'519'700
Attri. fds transition énergétique	-	-20'194'000	-19'053'600
Prélèvements sur réserves	-	2'500'000	3'000'000
Plan climat	-	-	-
Résultat final	46'231'394	32'408'100	31'721'700

Électricité

Pour rappel, les domaines de l'électricité sont réglementés et surveillés par la Confédération qui définit notamment les marges autorisées.

Au niveau de la production (Lavey), les volumes de production sont stables d'une année à l'autre. Toutefois, la confédération autorise une augmentation de la

rémunération des capitaux investis (WACC de 4,98% à 5,23%) qui influence le prix de production à la hausse et, ainsi le bénéfice comptable.

S'agissant de la distribution d'électricité, les augmentations des tarifs sont principalement dues à la législation fédérale qui a également relevé la rémunération des capitaux investis (WACC de 3,83% à 4.13%).

La chute du bénéfice prévisionnel (env. 1,8 mios) provient notamment de la commercialisation de ce fluide. En effet, la nouvelle règle de l'EiCom qui entrera en vigueur au 01.01.2024 autorise dorénavant une marge de CHF 60.- par client en lieu et place des CHF 75.- actuels. De plus, le prélèvement budgété en 2023 sur le fonds de réserve et de renouvellement de la distribution accentue la variation des résultats prévisionnels.

Gaz

Contrairement à ce qui prévaut pour l'électricité, les domaines du gaz ne sont pour l'heure pas réglementés par la Confédération. Toutefois, les SIL utilisent les mêmes méthodes de valorisation que celles existantes pour l'électricité. Les mêmes tendances issues de la valorisation des investissements se retrouvent donc pour le gaz.

La hausse du bénéfice prévisionnel provient de la variation des prélèvements budgétaires sur le fonds de réserve et renouvellement ainsi que de l'évolution de l'attribution au fonds pour la transition énergétique dépendant de la part du gaz fossile commercialisé.

Chauffage à distance

La baisse du bénéfice prévisionnel s'explique principalement par la hausse des coûts de production de chaleur issue notamment des achats de gaz et par une décision de la Municipalité de limiter la hausse des tarifs sur la partie énergie. Cette initiative a eu pour but de ne pas annoncer une augmentation des tarifs plus importante que ceux du gaz communiqués simultanément et explique la baisse du bénéfice prévisionnel 2024 par rapport à 2023.

Multimédia

Malgré l'érosion continue de la clientèle, les mesures de réduction de coûts prévues en particulier sur les frais du personnel dédié à cette prestation permettent de réduire la perte prévisionnelle malgré la réduction du chiffre d'affaires.

Autres / prestations pour tiers

Cette rubrique est composée de nombreuses positions. La légère progression des résultats prévisionnels provient notamment des activités de *contracting* des Plaines-du-Loup, ainsi que des intérêts issus des fonds de différence de couverture.

3. Evolution des EPT par service

Service	B2023	B2024	Evolution	Explication
Patrimoine	128.08	129.98	1.90	Transfert interne SIL
Réseaux	213.70	212.10	-1.60	- 1,6 Transfert interne SIL - 4 CDD et + 4 EPT pérennisés

				pour le CAD (CDD à CDI)
Productions et solutions énergétiques	59.90	58.80	-1.10	- 3,1 transfert interne SIL + 2 nouveaux EPT (ingénieurs pour borne électrique et 1 poste CAD)
Commercial	100.55	104.45	3.90	+ 0,9 transferts interne SIL + 1 transfert depuis SPADOM + 2 EPT
Services partagés	60.63	61.23	0.60	- 0,1 transfert interne SIL +0.6 EPT comptable + 0,1 augmentation taux d'activité
Secrétariat général	39.60	44.00	4.40	+2 transferts interne + 2,4 EPT (2 postes éclairage public et 0,4 assistant admin Equiwatt)
Total Direction SIL	602.45	610.55	8.10	

Il est relevé que les transferts internes et les ajouts d'EPT sont notamment en lien avec le développement des activités du chauffage à distance et pour l'application du Plan Climat.

4. Budget d'investissement

Un certain nombre de nouveaux préavis prévus pour 2024, parmi lesquels on relève :

- Plan lumière (2024-2031) ;
- Un apport en capital pour la CICER (association de communauté d'intérêts pour la formation des électriciens de réseaux) qui va être transformée en SA ;
- Bornes électriques pour l'administration communale ;
- Renouvellement du réseau des chemins de Boisy (pour démanteler le réseau gaz du secteur et migrer les clients sur le CAD ou les Pompes à chaleur).
- Solde des crédits déjà votés très important (env. 200 mios), il faut maintenant mettre les préavis en œuvre.

5. Commentaires particuliers de la COFIN

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission vous invite à accepter le budget 2024 de cette direction.

Les commissaires :

Mathilde Maillard (rapportrice)

Carolina Carvalho

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SIL par :

Oui : 6 (voix prépondérante du Président)

Non : 6

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

8. Amendements soumis à la COFIN

1. Culture et développement urbain

Amendement N°1

EàG - Augmenter la contribution de Lausanne à la coopération internationale

La Ville dispose d'un Fonds pour la Solidarité internationale et la coopération au développement. En lien avec la guerre en Palestine, il est proposé doubler les montants distribués au travers de ce fonds.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
11	SG-CD	365	9'554'400	475'000	10'029'400

Total de charges supplémentaires : 475'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 9 | Abstention : 0

Amendement N°2

PLR - Diminuer la subvention à BBL sur la partie de l'école Rudra à CHF 200'000

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	CULT	365	50'261'500	- 200'000	50'061'500

Total de diminution des charges : 200'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 6 | Abstention : 3

Amendement N°3

EàG - Augmentation des subventions casuelles pour une culture alternative et populaire lausannoise (12 – Service de la culture)

Doubler les subventions casuelles pour les arts visuels, la création scénique indépendante, les manifestations culturelles, la musique et la participation culturelle.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	CULT	319	3'012'000	2'735'000	5'747'000
12	CULT	365	50'261'500	230'000	50'491'500

Total de charges supplémentaires : 2'965'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 10 | Abstention : 0

Amendement N°4

EàG - Financer l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques

Augmenter le nombre d'EPTs alloué au service des bibliothèques, de sorte à garantir l'extension des horaires de 8h à 12h le matin du lundi au samedi, et de 10h à 16h le dimanche.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
13	BAVL	301	5'482'100	1'401'600	6'883'700
13	BAVL	303	503'400	182'400	685'800
13	BAVL	304	735'600	336'000	1'071'600

Total de charges supplémentaires : 1'920'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 8 | Abstention : 2

Amendement N°5

PLR - Suppression de l'indexation des salaires 2023 des Municipaux ainsi que du Syndic

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
101	MUN	301	1'805'800	- 65'000	1'740'800

Total de diminution des charges : 65'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 4 | Non : 5 | Abstention : 3

2. Sécurité et économie

Amendement N°6

EàG - Pour une véritable politique lgbtiq+

Il est proposé que l'observatoire de la sécurité et des discriminations soit doté d'un fonds avec une enveloppe de 50'000CHF pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à l'inclusion des minorités de genre.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
16	SG-SE	380	-	50'000	50'000

Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 7 | Abstention : 2

Amendement N°7

EàG - Réaffecter des EPTs non pourvus de la Police vers le Contrôle des habitant-e-s

Dès lors que ces postes ne seront pas pourvus en 2024, réaffecter le financement de 3 EPTs du Corps de Police vers le Contrôle des habitant-e-s, de sorte à soulager la charge de travail de ce service et à lui permettre d'assumer ses missions dans de meilleures conditions.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
17	CP	301	74'026'700	- 262'800	73'763'900
17	CP	303	6'761'500	- 34'200	6'727'300
17	CP	304	10'706'200	- 63'000	10'643'200
19	CH	301	3'950'100	262'800	4'212'900
19	CH	303	354'100	34'200	388'300
19	CH	304	518'900	63'000	581'900

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 8 | Abstention : 1

Amendement N°8

PLR - Diminuer 4 EPT travailleurs sociaux EJQ afin de renforcer les équipes mixtes (4 EPT à la Police et 4 EPT travailleurs sociaux au service social)

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
17	CP	301	74'026'700	350'400	74'377'100
17	CP	303	6'761'500	45'600	6'807'100
17	CP	304	10'706'200	84'000	10'790'200

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
51	SQJF	301	8'102'700	- 350'400	7'752'300
51	SQJF	303	755'100	- 45'600	709'500
51	SQJF	304	908'500	- 84'000	824'500
24	SSL	301	26'987'200	350'400	27'337'600
24	SSL	303	2'456'400	45'600	2'502'000
24	SSL	304	3'668'600	84'000	3'752'600

Total de charges supplémentaires : 480'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 9 | Abstention : 0

3. Sport et cohésion sociale

Amendement N°9a

PLR - Suppression de la subvention accordée pour couverture liée au Centre sportif de Malley S.A

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
23	SPORTS	365	15'555'300	- 11'311'500	4'243'800

Total de diminution des charges : 11'311'500 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 8 | Abstention : 1

Amendement N°9b

PLR - Suppression de la subvention accordée pour couverture liée au Centre sportif de Malley S.A. (uniquement l'augmentation de 2023 à 2024)

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
23	SPORTS	365	15'555'300	- 1'700'000	13'855'300

Total de diminution des charges : 1'700'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 5 | Non : 6 | Abstention : 1

Amendement N°10

EàG - Plus de moyens pour le sport inclusif !

Cet amendement demande d'augmenter de 100'000 CHF la dotation prévue pour le programme sport pour toutes et tous afin de que la Municipalité investisse plus de moyens pour promouvoir l'égalité homme/femme dans le sport et élargisse l'action du fonds pour inclure les minorités de genre.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
23	SPORTS	365	15'555'300	100'000	15'655'300

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 8 | Abstention : 1

Amendement N°11

EàG - Création d'une subvention pour vélo non-électrique

Le mardi 20 septembre 20, le Conseil communal adoptait, dans le cadre du vote sur le préavis 2020/15, la conclusion suivante: « Le Conseil communal décide d'allouer à la Municipalité une enveloppe de 1'780'000 CHF par l'intermédiaire du fonds communal pour le développement durable, pour financer une subvention à l'achat de vélos sans assistance électrique en faveur des lausannois et lausannoises de 14 ans et plus, à la hauteur de 15% du prix d'achat avec un plafond maximum de CHF 300 par personne. Le fonds pourra être repourvu, si nécessaire, à la fin 2023 ». Etant donné que la Municipalité n'a jamais créé ce fonds demandé par le Conseil communal, cet amendement propose de le mettre en place dans le cadre du budget 2024. La dotation du fonds, de 1'845'000 CHF, est adaptée aux montants supplémentaires prévus par le rapport-préavis 2023/46 et il est proposé d'attribuer la gestion de ce fonds au service des sports.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
23	SPORTS	365	15'555'300	1'845'000	17'400'300
27	SG-LEA	439	- 719'000	- 1'845'000	- 2'564'000

Total de charges supplémentaires : 1'845'000 CHF

Total de diminution des revenus : 1'845'000 CHF

Augmentation du déficit : 0 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 7 | Abstention : 3

Amendement N°12

EàG - Une inspection du travail au service des travailleuses

Augmenter de 0.6 EPTs les postes attribués à l'inspection du travail.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
251	Insp. travail	301	744'600	52'600	797'200
251	Insp. travail	303	68'200	6'900	75'100
251	Insp. travail	304	104'200	12'600	116'800

Total de charges supplémentaires : 72'100 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 8 | Abstention : 2

Amendement N°13

EàG - Financer l'accueil de jour au sleep-in

La chaîne du bonheur finançait l'accueil de jour au sleep-in jusqu'en 2023. Cet amendement vise à ce que Lausanne finance cette prestation en 2024.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	12'176'400	74'500	12'250'900

Total de charges supplémentaires : 74'500 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 5 | Non : 7 | Abstention : 0

Amendement N°14**EàG - Subvention à Jean Dutoit**

Accorder une subvention du SISP de 50'000 CHF /an au collectif Jean Dutoit.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	12'176'400	50'000	12'226'400

Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 8 | Abstention : 2

Amendement N°15**EàG - Augmentation de la subvention à la Soupe populaire**

Renforcer l'action de cette prestation d'urgence et soulager le personnel qui effectue cette mission.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	12'176'400	440'000	12'616'400

Total de charges supplémentaires : 440'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 8 | Abstention : 2

Amendement N°16**EàG - La gratuité ciblée des transports publics pour protéger le climat !**

Suppression des émoluments (40 CHF et 80 CHF) pris sur les abonnements annuels Mobilis des Seniors, des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI et des jeunes en formation jusqu'à 25 ans prévus par le rapport-préavis premières mesures du plan climat et stratégie des financements. Plus extension de la couverture selon les mêmes conditions aux bénéficiaires de subsides Lamal (36'200 bénéficiaires).

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	366	7'106'000	24'000'000	31'106'000
50	SISP	431	- 750'000	550'000	- 200'000

Total de charges supplémentaires : 24'000'000 CHF**Total de diminution des revenus : 550'000 CHF****Augmentation du déficit : 24'550'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 9 | Abstention : 0 (une personne n'a pas voté)

Amendement N°17

EàG - Un fonds pour soutenir la prévention du racisme

Il est proposé que le BLI soit doté d'un fonds avec une enveloppe de 50'000 CHF pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à la prévention du racisme.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	380	-	50'000	50'000

Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 7 | Abstention : 2

4. Logement, Environnement et Architecture

Amendement N°18

EàG - Pour le blocage des loyers et des charges

Baisser de 10% sur tous les loyers perçus par la ville de Lausanne (y compris les baux commerciaux).

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
29	GER	423	-42430400	1'965'800	- 40'464'600
29	GER	427	-13404300	62'500	- 13'341'800

Total de diminution des revenus : 2'028'300 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 10 | Abstention : 0

5. Enfance, Jeunesse et Quartiers

Amendement N°19

EàG - Un enfant = une place en crèche (34 – Service de la petite enfance)

Selon l'étude de Microgis, le ratio minimum à atteindre pour répondre aux besoins en 2026 serait de 42.8% (par rapport à une prise en charge 5/7 jours de chaque enfant lausannois en âge d'aller à la crèche). Pour atteindre ce ratio, il serait nécessaire de développer 823 places d'accueil supplémentaire jusqu'en 2026. Le plan de développement proposé par la Municipalité budgétant que le développement de 560 places, 263 places seront manquantes à la fin de la législature. Il est proposé de combler ce déficit par des investissements supplémentaires en 2024, 2025 et 2026. Pour 2024, il est proposé de créer 100 places de plus que ce que propose la Municipalité dans le budget 2024.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
34	SPE	301	41'377'800	906'700	42'284'500
34	SPE	303	3'774'000	- 21'400	3'752'600
34	SPE	304	5'139'100	462'300	5'601'400
34	SPE	305	125'200	8'300	133'500
34	SPE	306	22'900	100	23'000
34	SPE	309	166'500	30'800	197'300
34	SPE	310	64'700	1'000	65'700
34	SPE	311	741'600	172'100	913'700
34	SPE	312	469'200	44'100	513'300
34	SPE	313	1'976'700	60'700	2'037'400
34	SPE	314	1'209'900	686'000	1'895'900
34	SPE	315	20'500	1'700	22'200
34	SPE	316	4'512'800	457'700	4'970'500
34	SPE	317	50'000	3'300	53'300
34	SPE	318	33'261'800	1'251'100	34'512'900
34	SPE	330	37'300	400	37'700
34	SPE	331	32'500	4'100	36'600
34	SPE	351	713'000	2'600	715'600
34	SPE	365	1'825'800	- 26'600	1'799'200
34	SPE	390	2'686'700	134'000	2'820'700
Total des charges:			98'208'000	4'179'000	102'387'000
34	SPE	435	- 12'636'700	- 1'045'900	- 13'682'600
34	SPE	439	- 352'600	60'100	- 292'500
34	SPE	451	- 16'559'300	- 2'308'500	- 18'867'800
34	SPE	490	- 335'800	- 3'000	- 338'800
Total des produits:			- 29'884'400	- 3'297'300	- 33'181'700

Total de charges supplémentaires : 4'179'000 CHF

Total de revenus supplémentaires : 3'297'300 CHF

Augmentation du déficit : 881'700 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 8 | Abstention : 1

Amendement N°20**EàG - Taux d'encadrement dans l'accueil préscolaire (crèche) et dans le parascolaire (APEMS)**

Afin de garantir un d'encadrement suffisant pour les enfants ainsi que des conditions de travail de qualité pour le personnel en vue de combattre la pénurie actuelle, le taux d'encadrement doit être d'au moins un éducateur/éducatrice pour 5 enfants (préscolaire en excluant les 1-2P rattachés à des structures préscolaires). Ceci représente une augmentation de 413 EPT à SPE estimés à 120'000 CHF charges comprises.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
34	SPE	301	41'377'800	36'178'800	77'556'600
34	SPE	303	3'774'000	4'708'200	8'482'200
34	SPE	304	5'139'100	8'673'000	13'812'100

Total de charges supplémentaires : 49'560'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 10 | Abstention : 0

Amendement N°21**EàG - Un enfant = une place en APEMS (35 – Service des écoles et du parascolaire)**

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, il est proposé de doubler l'augmentation prévue par la Municipalité pour 2024.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
35	SEP	301	48'764'000	6'194'000	54'958'000
35	SEP	303	4'520'300	373'100	4'893'400
35	SEP	304	5'516'100	612'300	6'128'400
35	SEP	305	144'400	16'900	161'300
35	SEP	309	164'600	41'000	205'600
35	SEP	310	98'000	3'700	101'700
35	SEP	311	714'100	42'300	756'400
35	SEP	312	4'919'300	- 157'600	4'761'700
35	SEP	313	1'247'800	219'500	1'467'300
35	SEP	314	7'500'000	787'000	8'287'000
35	SEP	315	246'700	21'500	268'200
35	SEP	316	4'837'600	856'900	5'694'500
35	SEP	317	404'500	23'500	428'000
35	SEP	318	9'870'200	609'600	10'479'800
35	SEP	319	771'400	349'700	1'121'100
35	SEP	330	119'400	9'600	129'000
35	SEP	331	17'587'300	- 101'600	17'485'700
35	SEP	380	196'800	196'800	393'600
35	SEP	390	8'286'900	222'200	8'509'100
Total des charges:			115'909'400	10'320'400	126'229'800
35	SEP	427	- 1'517'200	62'000	- 1'455'200
35	SEP	435	- 12'675'500	- 999'600	- 13'675'100
35	SEP	439	- 6'241'200	- 200'100	- 6'441'300
35	SEP	451	- 13'977'900	- 1'301'200	- 15'279'100
35	SEP	490	- 987'800	- 41'800	- 1'029'600
Total des produits:			- 35'399'600	- 2'480'700	- 37'880'300

Total de charges supplémentaires : 10'320'400 CHF

Total de revenus supplémentaires : 2'480'700 CHF

Augmentation du déficit : 7'839'700 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 10 | Abstention : 0

Amendement N°22

PLR - Diminution de la subvention liée à FASL

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise - Diminution de la subvention de la part qui est liée à la cabane des Bossons et la maison de quartiers des Plaines-du-loup.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
51	SQJF	365	13'818'600	- 204'000	13'614'600

Total de diminution des charges : 204'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 8 | Abstention : 1

6. Finances et Mobilité

Amendement N°23

EàG - Favorisons l'égalité entre homme et femmes

Le bureau de l'égalité distribue des subventions ponctuelles à des projets en faveur de l'égalité entre femmes et hommes. Il est proposé que le budget accordé à ces subventions soit augmenté de 50'000 CHF

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
38	SG-FIM	365	10'000	50'000	60'000

Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 7 | Abstention : 2

Amendement N°24

PLR - Diminuer la charge d'intérêt à court terme pour la part qui est liée à l'augmentation de la dette à CHF 100m

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
39	SFIN	322	21'835'700	- 945'000	20'890'700

Total de diminution des charges : 945'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 8 | Abstention : 1

Amendement N°25**PLR - Aligner le taux d'intérêts facturé par FIM à 1.50% pour tous les services lorsqu'il s'agit d'investissement**

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
39	SFIN	322	21'835'700	3'091'100	24'926'800
-	SIL	322	12'364'300	- 3'091'100	9'273'200

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 4 | Non : 5 | Abstention : 3

Amendement N°26**PLR - Suppression de l'indexation des salaires à partir de la classe salariale 16, des Municipaux et du Syndic**

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
409	SPEL	301	- 9'700'000	- 121'800	- 9'821'800

Total de diminution des charges : 121'800 CHF (correctif de la masse salariale)

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 8 | Abstention : 1

Amendement N°27**PLR - Suppression de l'indexation des salaires 2024 à partir de la classe salariale 16**

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
409	SPEL	301	- 9'700'000	- 83'400	- 9'783'400

Total de diminution des charges : 83'400 CHF (correctif de la masse salariale)

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 8 | Abstention : 1

Amendement N° 28**PLR - Suppression de l'indexation des salaires 2024 des Municipaux ainsi que du Syndic**

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
409	SPEL	301	- 9'700'000	- 38'400	- 9'738'400

Total de diminution des charges : 38'400 CHF (correctif de la masse salariale)

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 4 | Non : 6 | Abstention : 2

Amendement N°29

PLR - Supprimer du budget la taxe d'utilisation du domaine publique par FIM à tous les services commercialisés

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
41	MAP	438	- 650'000	650'000	-
41	MAP	427	- 22'972'700	550'000	- 22'422'700

Total de diminution des revenus : 1'200'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 6 | Abstention : 3

Amendement N°30

PLR - Suppression de la subvention accordée pour la couverture du déficit liée au Parking-Relais lausannois S.A.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
41	MAP	365	309'600	- 250'000	59'600

Total de diminution des charges : 250'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 9 | Abstention : 0

9. Discussion du préavis 2022/34 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2023

Aucune remarque particulière n'est formulée lors de l'examen du préavis.

10. Plan des investissements

La Commission des finances a pris connaissance du Plan des investissements pour les années 2024 à 2027. Il s'agit d'un document important qui permet de mieux connaître les intentions de la Municipalité pour les années à venir.

11. Augmentation de cautionnement de CADOUEST SA

Aucune remarque particulière n'est formulée lors du traitement de cet objet.

12. Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

1) d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2024 comme il suit :

Charges	CHF 2'193'605'200.-
Revenus	CHF 2'117'092'600.-

Excédent de charges	CHF 76'512'600.-

Au vote, la commission accepte la conclusion 1 par 6 oui, 6 non (voix prépondérante du Président)

2) de prendre acte du plan des investissements pour les années 2024 à 2027 ;

La commission prend acte

3) d'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. de CHF 6'000'000.- à CHF 9'000'000.-, dès le 1er janvier 2024, sous réserve que les communes de Prilly et de Renens en fassent de même.

Au vote, la commission accepte la conclusion 3 par 12 oui, 0 non, avec 1 abstention.

Lausanne, le 20 novembre 2023

Le rapporteur :

Samuel de Vargas

Président de la Commission permanente des finances